

CANADA GOOSE HOLDINGS INC.

RAPPORT DE GESTION

Pour le deuxième trimestre et le semestre clos le 29 septembre 2019

Le présent rapport de gestion de Canada Goose Holdings Inc. (« nous », « notre », « nos », « Canada Goose » ou la « société ») est daté du 12 novembre 2019 et fournit de l'information sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière pour le deuxième trimestre et le semestre clos le 29 septembre 2019. Il doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2019 et pour le deuxième trimestre et le semestre clos à cette date (les « états financiers intermédiaires ») et nos états financiers consolidés audités et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (les « états financiers annuels »). Des informations supplémentaires sur Canada Goose sont publiées sur notre site Web, à l'adresse www.canadagoose.com, sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et dans la section EDGAR du site Web de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis à l'adresse www.sec.gov, y compris notre rapport annuel sur formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (le « rapport annuel »).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient des déclarations prospectives, c'est-à-dire des déclarations qui ne sont ni des faits passés ni des garanties de résultats futurs. Les déclarations prospectives sont plutôt fondées sur nos opinions, attentes et hypothèses actuelles concernant l'avenir de notre entreprise, nos projets, nos stratégies et d'autres conditions futures. Elles se reconnaissent à l'emploi de termes comme « prévoir », « croire », « envisager », « estimer », « s'attendre à », « prévision », « objectif », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter », « cible », « potentiel » ou « continuer », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, et d'autres termes semblables, mais toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas nécessairement ces termes. Les déclarations prospectives portent sur toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. Le présent rapport de gestion renferme un grand nombre de déclarations prospectives, qui expriment nos intentions, opinions ou attentes actuelles concernant, entre autres, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos liquidités, nos perspectives d'affaires, notre croissance, les attentes concernant les tendances du secteur ainsi que la taille et le taux de croissance des marchés que nous visons, notre plan d'affaires et nos stratégies de croissance, y compris nos projets d'expansion dans de nouveaux marchés et le lancement de nouveaux articles, les attentes concernant les tendances saisonnières, et le secteur dans lequel nous exerçons nos activités.

Les déclarations prospectives figurant aux présentes reposent notamment sur les hypothèses suivantes :

- notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies de croissance;
- notre capacité à entretenir de solides relations d'affaires avec nos clients, fournisseurs, grossistes partenaires et distributeurs internationaux;
- notre capacité à suivre les préférences des consommateurs;
- notre capacité à protéger notre propriété intellectuelle;
- l'absence de changement défavorable significatif dans notre secteur ou dans l'économie mondiale.

De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes, étant donné qu'elles se rapportent à des faits et dépendent de circonstances qui pourraient se concrétiser ou non dans l'avenir. Nous estimons que ces risques et incertitudes, qui sont plus amplement décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre rapport annuel, sont notamment les suivants :

- impossibilité d'ouvrir des magasins de détail ou d'étendre l'accès aux sites de commerce en ligne d'après l'échéancier prévu;
- incapacité de préserver la force de notre marque ou de l'étendre à de nouveaux articles et à de nouvelles régions;
- incapacité de protéger ou de préserver notre image de marque et nos droits exclusifs;
- incapacité d'anticiper les préférences des consommateurs;
- baisse des dépenses discrétionnaires des consommateurs par suite d'un ralentissement économique;
- lutte inefficace contre la concurrence sur nos marchés;
- gestion inefficace de notre croissance;
- résultats de l'ensemble de l'année affectés par de mauvais résultats pendant notre haute saison;
- incidence défavorable de notre endettement sur notre situation financière;
- incapacité éventuelle à remédier en temps opportun aux faiblesses de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- incapacité à maintenir de bonnes relations avec nos fournisseurs de choix;
- mauvaise gestion de la distribution de nos articles par l'intermédiaire de nos grossistes et distributeurs internationaux;
- échec de l'ouverture de nouveaux magasins;
- échec de notre expansion dans la région de la Chine élargie;
- échec de nos programmes de marketing;
- incapacité à prévoir nos besoins en matière de stocks;
- incapacité à gérer les risques touchant la sécurité des données et les événements liés à la cybersécurité;
- perturbation à notre siège social qui provoque une interruption de nos activités;
- fluctuations des coûts des matières premières, des taux d'intérêt ou des taux de change.

Même si nous basons les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sur des hypothèses que nous jugeons raisonnables, nous tenons à préciser que les faits qui se produiront réellement et nos véritables résultats (notamment nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos liquidités, de même que l'évolution du secteur dans lequel nous

exerçons nos activités) peuvent différer significativement des résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant aux présentes. Par ailleurs, même si les résultats et les faits étaient conformes aux déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion, ils ne seront pas nécessairement représentatifs des résultats et des faits pour des périodes ultérieures. Par conséquent, toute déclaration prospective figurant dans le présent rapport de gestion pourrait se révéler inexacte. Aucune déclaration prospective ne constitue une garantie des résultats futurs. En outre, nous exerçons nos activités dans un milieu hautement concurrentiel qui évolue rapidement et dans lequel de nouveaux risques surgissent souvent. Il est impossible pour la direction de prévoir tous les risques, et nous ne pouvons pas non plus évaluer l'incidence de tous les facteurs sur nos activités, ou la mesure dans laquelle tout facteur, ou toute combinaison de facteurs, peut faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon significative de ceux que nous avançons dans nos déclarations prospectives.

Vous devriez lire le présent rapport de gestion et les documents intégrés par renvoi dans les présentes dans leur intégralité et en sachant que nos résultats futurs réels peuvent différer de façon significative de ce à quoi nous nous attendons. Les déclarations prospectives figurant aux présentes sont faites en date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives, à moins que les lois applicables ne l'exigent.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers intermédiaires de la société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), plus précisément la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et sont présentés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les états financiers intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être fournies dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels. Certaines mesures financières figurant dans le présent rapport de gestion sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS et sont analysées plus en détail à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » ci-après.

Les états financiers intermédiaires et les notes annexes ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 2 des états financiers annuels, sauf pour ce qui est de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019. Se reporter aux rubriques « Incidence d'IFRS 16 sur les résultats d'exploitation » et « Changements de méthodes comptables » qui suivent pour une description de l'incidence de l'adoption de cette norme. Comme le permet la norme, la société n'a pas retraité l'information financière comparative.

Le symbole « \$ » et les termes « CA » et « dollars » désignent le dollar canadien, le symbole « \$ US » désigne le dollar américain, et les symboles « £ », « € », « CHF », « CNY », « RMB » et « HKD » désignent la livre sterling, l'euro, le franc suisse, le yuan chinois, le renminbi chinois et le dollar de Hong Kong, respectivement, à moins d'indication contraire. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages figurant dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. Le présent rapport de gestion et les états financiers intermédiaires qui l'accompagnent sont présentés en millions de dollars canadiens.

Toute référence à l'« exercice 2016 », à l'« exercice 2017 », à l'« exercice 2018 », à l'« exercice 2019 » et à l'« exercice 2020 » s'entend de l'exercice clos le 31 mars 2016, de l'exercice clos le 31 mars 2017, de l'exercice clos le 31 mars 2018, de l'exercice clos le 31 mars 2019 et de l'exercice se clôturant le 29 mars 2020 de la société, respectivement.

CHANGEMENT DE DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE AVEC PRISE D'EFFET LE 1^{ER} AVRIL 2019

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019, la société a changé les dates de son exercice financier. Auparavant fondé sur un calendrier de 12 mois se clôturant le 31 mars, l'exercice coïncide maintenant avec un cycle de présentation de l'information financière de 52 ou de 53 semaines se clôturant le dimanche le plus rapproché du 31 mars. Chaque trimestre est d'une durée de 13 semaines. Dans le cas d'un exercice de 53 semaines, la semaine additionnelle est ajoutée au quatrième trimestre. Le premier exercice de 53 semaines de la société sera en 2022. L'exercice 2020 comprend quatre trimestres se clôturant le 30 juin 2019, le 29 septembre 2019, le 29 décembre 2019 et le 29 mars 2020. La société n'a pas ajusté les résultats financiers des trimestres antérieurs à l'exercice 2020. Dans les états financiers intermédiaires et le présent rapport de gestion, le terme « deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 » se rapporte à la période de 13 semaines close le 29 septembre 2019 (91 jours), et le terme « deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018 » se rapporte au trimestre clos le 30 septembre 2018 (92 jours). Le terme « semestre clos le 29 septembre 2019 » se rapporte à la période de 26 semaines close le 29 septembre 2019 (182 jours), et le terme « semestre clos le 30 septembre 2018 » se rapporte au semestre clos le 30 septembre 2018 (183 jours).

SOMMAIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Le tableau qui suit résume les résultats d'exploitation pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 par rapport au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018 et pour le semestre clos le 29 septembre 2019 par rapport au semestre clos le 30 septembre 2018, et présente certains postes des états financiers exprimés en pourcentage des produits. Se reporter à la rubrique « Résultats d'exploitation » pour de plus amples renseignements.

En millions de dollars canadiens (sauf les montants par action)	Pour le deuxième trimestre clos le			Pour le semestre clos le		
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	Variation en pourcentage	29 septembre 2019	30 septembre 2018	Variation en pourcentage
Données tirées de l'état du résultat net :						
Produits	294,0	230,3	27,7 %	365,1	275,0	32,8 %
Marge brute	160,4	128,5	24,8 %	201,3	157,1	28,1 %
<i>Ratio de la marge brute</i>	<i>54,6 %</i>	<i>55,8 %</i>	<i>(120) pbs</i>	<i>55,1 %</i>	<i>57,1 %</i>	<i>(200) pbs</i>
Bénéfice d'exploitation	75,4	65,0	16,0 %	47,9	45,1	6,2 %
Bénéfice net	60,6	49,9	21,4 %	31,2	31,2	— %
Bénéfice par action						
De base	0,55 \$	0,46 \$	19,6 %	0,29 \$	0,29 \$	— %
Dilué	0,55 \$	0,45 \$	22,2 %	0,28 \$	0,28 \$	— %
Autres données¹ :						
BAll	75,4	65,0	16,0 %	47,9	45,1	6,2 %
BAll ajusté	79,2	66,5	19,1 %	53,3	49,2	8,3 %
<i>Marge du BAll ajusté</i>	<i>26,9 %</i>	<i>28,9 %</i>	<i>(200) pbs</i>	<i>14,6 %</i>	<i>17,9 %</i>	<i>(330) pbs</i>
Bénéfice net ajusté	63,6	51,1	24,5 %	40,8	34,4	18,6 %
Bénéfice net ajusté de base par action	0,58 \$	0,47 \$	23,4 %	0,37 \$	0,32 \$	15,6 %
Bénéfice net ajusté dilué par action	0,57 \$	0,46 \$	23,9 %	0,37 \$	0,31 \$	19,4 %

1. Le BAll, le BAll ajusté, la marge du BAll ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté de base et dilué par action sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures et un rapprochement avec la mesure conforme aux normes IFRS la plus comparable.

Secteurs

Nous présentons nos résultats en deux secteurs, lesquels sont alignés sur nos canaux de vente : les ventes directes aux consommateurs et les ventes en gros. Nous évaluons le rendement de chaque secteur opérationnel à présenter en fonction des produits et du bénéfice d'exploitation sectoriel. Par l'entremise de notre secteur des ventes en gros, nous vendons à divers détaillants de vêtements fonctionnels et de mode, y compris de grands magasins de luxe, des magasins spécialisés en vêtements d'extérieur et des magasins individuels, ainsi que des distributeurs internationaux. Notre secteur des ventes directes aux consommateurs comprend les ventes effectuées en ligne par l'entremise de nos sites de commerce en ligne et de nos magasins exploités directement dans les emplacements suivants :

<u>Marchés de commerce en ligne</u>	<u>Emplacements exploités directement</u>
Autriche	Beijing
Belgique	Boston
Canada	Calgary
France	Chicago
Allemagne	Edmonton
Chine élargie	Hong Kong
Italie	Londres
Irlande	Milan
Luxembourg	Minneapolis
Pays-Bas	Montréal
Suède	New York
Royaume-Uni	Shenyang
États-Unis	Short Hills au New Jersey
	Toronto
	Vancouver

Nos secteurs des ventes directes aux consommateurs et des ventes en gros ont représenté 51,9 % et 48,1 %, respectivement, du total des produits pour l'exercice 2019. Pour l'exercice 2018, les secteurs des ventes directes aux consommateurs et des ventes en gros ont représenté 43,1 % et 56,9 %, respectivement, du total des produits. La croissance globale des ventes ainsi que la hausse des ventes attribuables au secteur des ventes directes aux consommateurs devraient se poursuivre.

Facteurs ayant une incidence sur notre rendement

Nous estimons que notre rendement et notre réussite future sont fonction de nombreux facteurs qui sont aussi porteurs de grandes occasions pour nous. Ces facteurs comportent cependant des risques et difficultés, y compris ceux abordés ci-après.

- *Développement de marché.* Notre stratégie de développement de marché a été un important moteur de la récente croissance de nos produits, et nous entendons continuer d'exécuter notre stratégie d'expansion mondiale. Dans nos divers marchés, nous avons l'intention de continuer de renforcer la notoriété de la marque et de maintenir une présence active sur les

marchés locaux, tout en étendant notre réseau de distribution à l'échelle mondiale. Nous prévoyons que les coûts de marketing liés à ces projets continueront de croître de façon proportionnelle à la croissance prévue des produits.

- *Croissance de notre canal de ventes directes aux consommateurs.* À l'exercice 2019, pour la première fois, les produits générés par notre canal de ventes directes aux consommateurs ont représenté plus de la moitié du total des produits, grâce à une présence sur 12 marchés de commerce en ligne à l'échelle nationale et aux magasins de détail, qui se chiffraient à 11 à la fin de la période. À l'avenir, nous entendons poursuivre l'expansion de l'accès aux magasins de détail et aux sites de commerce en ligne à l'échelle mondiale. La croissance de notre canal de ventes directes aux consommateurs devrait continuer de modifier la concentration saisonnière de nos produits, puisque les consommateurs ont tendance à effectuer davantage d'achats dans les magasins de détail et sur les sites de commerce en ligne aux troisième et quatrième trimestres, tandis que, dans le canal de ventes en gros, les articles sont principalement livrés aux grossistes aux deuxième et troisième trimestres en prévision de leur haute saison des ventes.
- *Nouveaux articles.* La conception d'articles et l'innovation sont au cœur de notre stratégie, et nous prévoyons continuer d'investir dans le développement et l'offre de nouveaux articles. Nous avons l'intention d'étendre nos collections de parkas, de manteaux de duvet légers, de vêtements de pluie et de vêtements coupe-vent, de tricotés et d'accessoires pour l'automne, l'hiver et le printemps à une variété de styles, d'usages et de climats. De plus, parallèlement à l'acquisition des activités de Baffin Inc. (le « fournisseur Baffin ») en novembre 2018 (l'« acquisition de Baffin »), nous continuons d'offrir la marque de chaussures Baffin par l'entremise de ses propres canaux de vente. Nous prévoyons aussi concevoir une gamme de chaussures Canada Goose distincte à moyen ou à long terme en tirant parti de l'infrastructure, des processus et de la technologie de Baffin. Nous prévoyons que certaines nouveautés pourraient offrir une marge brute par unité inférieure à celle de nos styles de longue date, dont le volume de production est substantiellement plus élevé.
- *Caractère saisonnier.* Nos produits et nos résultats d'exploitation connaissent des variations saisonnières, et nous enregistrons habituellement une partie importante de nos produits annuels tirés des ventes en gros au cours des deuxième et troisième trimestres de l'exercice, et de ceux tirés des ventes directes aux consommateurs au cours des troisième et quatrième trimestres de l'exercice. Nous avons généré 75,8 %, 74,2 % et 83,5 % de nos produits consolidés aux deuxième et troisième trimestres des exercices 2019, 2018 et 2017, respectivement. Dans notre canal de ventes en gros, nous avons une idée des produits futurs prévus, car nous recevons la majeure partie de nos commandes avant la fin de l'exercice antérieur; cela nous permet donc de planifier notre calendrier de fabrication. Toutefois, les fluctuations saisonnières de la demande des clients grossistes et distributeurs ont changé le calendrier de livraison trimestriel des commandes clients par le passé, et des changements semblables pourraient avoir une incidence sur le profil trimestriel des produits tirés des ventes en gros dans l'avenir. Une plus grande proportion de notre carnet de commandes en gros a été traitée avant la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2020 qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de livraisons anticipées demandées par les clients. Par conséquent, nous nous attendons à ce que les produits tirés des ventes en gros soient moins élevés au troisième trimestre de l'exercice 2020 qu'à la période correspondante de l'exercice 2019. En raison des fluctuations saisonnières des produits et des coûts fixes liés à nos activités, plus particulièrement les coûts liés à la croissance des effectifs et aux installations découlant de l'expansion de notre canal de ventes directes aux consommateurs, nous enregistrons habituellement un bénéfice net et un BAII ajusté¹

fortement réduits ou négatifs aux premier et quatrième trimestres. En raison du caractère saisonnier de nos activités, les variations influant sur le ratio de la marge brute et le BAIL ajusté¹ peuvent avoir une incidence disproportionnée sur les résultats trimestriels lorsqu'elles sont enregistrées hors de nos périodes de pointe.

1. *BAIL ajusté est une mesure non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures.*

Compte tenu de la demande et des commandes de gros attendues, nous fabriquons de façon linéaire tout au long de l'exercice, ce qui entraîne une accumulation des stocks avant notre période de pointe. Les besoins en fonds de roulement net augmentent habituellement pendant les périodes hors pointe en raison de la constitution des stocks en prévision des périodes d'expédition et de vente de pointe. Nous finançons ces besoins au moyen des fonds en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de prélèvements sur notre facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs (la « facilité renouvelable ») et sur la facilité d'emprunt non engagée en Chine (les « emprunts à court terme »). Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont normalement plus élevés aux troisième et quatrième trimestres de l'exercice, en raison de la période de pointe du canal de ventes directes aux consommateurs, pour ce qui est des produits d'exploitation, et du recouvrement de créances liées à des ventes en gros enregistrées plus tôt au cours de l'exercice.

- *Faits récents en matière de commerce international.* Nous continuons à nous préparer à l'incidence que pourrait avoir le retrait attendu du Royaume-Uni de l'Union européenne (le « Brexit ») sur nos activités en Europe et au Royaume-Uni. Par ailleurs, nous nous attendons à ce que les récentes négociations commerciales entourant la proposition d'un Accord États-Unis-Mexique-Canada (« AEUMC ») n'aient aucune incidence, ni favorable ni défavorable, sur nos activités. La société continue de profiter de tarifs réduits sur certains de nos biens importés en Europe en vertu de l'Accord économique et commercial global (« AECG ») entre le Canada et l'Union européenne, qui est entré en vigueur à titre provisoire le 21 septembre 2017 et qui doit être ratifié par certains pays de l'UE. Nous surveillons les faits nouveaux du commerce international dans les pays où nous exerçons nos activités qui pourraient avoir une incidence sur nos activités.
- *Événements politiques à l'échelle mondiale.* En ce qui a trait à nos initiatives d'expansion, nous sommes conscients des risques liés à l'instabilité sociale, économique et politique, y compris aux tensions géopolitiques, aux questions réglementaires, à la volatilité des marchés et à l'agitation sociale qui pourraient avoir une incidence sur les dépenses des consommateurs dans certains pays et territoires. Les récentes perturbations politiques à Hong Kong, qui ont eu un effet sur le tourisme dans la région et l'achalandage dans les lieux publics, ont eu une incidence négative sur le rendement de nos magasins de détail par rapport aux attentes initiales. Si ces perturbations persistent, nous nous attendons à ce que l'achalandage dans nos magasins de détail à Hong Kong demeure inférieur aux attentes.
- *Change.* Nous vendons une importante partie de nos marchandises à des clients de l'extérieur du Canada, ce qui nous expose aux fluctuations des taux de change. Au cours des exercices 2019, 2018 et 2017, nous avons généré 58,0 %, 53,7 % et 52,2 %, respectivement, de nos produits en monnaies autres que le dollar canadien. Puisque la majeure partie de nos produits tirés des ventes en gros découle de commandes passées avant le début de l'exercice, nous avons un niveau élevé de précision quant aux flux de trésorerie futurs qui

devraient être générés par les activités de ventes en gros. En outre, la plupart de nos matières premières proviennent de l'étranger et sont principalement achetées en dollars américains, et les frais de vente, généraux et administratifs sont généralement libellés dans la monnaie du pays dans lequel ils sont engagés. Dans le cadre de notre programme de gestion du risque, cette capacité de prévision nous permet de conclure des contrats dérivés de change pour gérer une partie de notre exposition aux fluctuations des taux de change en vue de futures transactions en monnaie étrangère, de manière à réduire la variabilité de nos coûts d'exploitation et de nos flux de trésorerie futurs libellés en monnaies locales.

Nous sommes exposés aux risques liés à la conversion et aux transactions découlant des fluctuations du change touchant les montants du capital et des intérêts à payer libellés en renminbi chinois sur nos emprunts à court terme et les montants du capital et des intérêts à payer libellés en dollars américains sur notre facilité renouvelable et notre facilité d'emprunt à terme garantie de premier rang (la « facilité d'emprunt à terme »). La société a conclu un contrat de swap de devises et des contrats de change à terme afin de couvrir une partie de notre exposition au risque de change et au risque de taux d'intérêt associés au capital de la facilité d'emprunt à terme. Se reporter à la rubrique « Informations quantitatives et qualitatives sur le risque de marché – Risque de change » ci-après.

Les principaux taux de change qui ont eu une incidence sur notre entreprise et nos activités au 29 septembre 2019 et pour le deuxième trimestre et le semestre clos à cette date, ainsi qu'au 31 mars 2019 et pour l'exercice clos à cette date, sont présentés ci-dessous.

Devise	Taux de change pour 1,00 \$ CA					
	Exercice 2020					
	Taux moyen					Taux à la clôture
	T1	T2	T3	T4	Cumul 2020	29 sept. 2019
\$ US/\$ CA	1,3375	1,3206	—	—	1,3291	1,3249
€/ \$ CA	1,5032	1,4677	—	—	1,4855	1,4496
£/\$ CA	1,7190	1,6280	—	—	1,6735	1,6307
CHF/\$ CA	1,3345	1,3394	—	—	1,3370	1,3363
CNY/\$ CA	0,1960	0,1882	—	—	0,1921	0,1860
HKD/\$ CA	0,1706	0,1687	—	—	0,1696	0,1690

Devise	Taux de change pour 1,00 \$ CA					
	Exercice 2019					
	Taux moyen					Taux à la clôture
	T1	T2	T3	T4	2019	31 mars 2019
\$ US/\$ CA	1,2912	1,3069	1,3214	1,3292	1,3122	1,3363
€/\$ CA	1,5390	1,5204	1,5080	1,5094	1,5192	1,5002
£/\$ CA	1,7567	1,7039	1,6992	1,7315	1,7228	1,7418
CHF/\$ CA	1,3108	1,3291	1,3274	1,3329	1,3251	1,3421
CNY/\$ CA	0,2024	0,1920	0,1911	0,1970	0,1956	0,1991
HKD/\$ CA	0,1645	0,1666	0,1688	0,1694	0,1673	0,1702

Source : Banque du Canada

Incidence d'IFRS 16 sur les résultats d'exploitation

L'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, pour remplacer IAS 17, *Contrats de location*, a eu une incidence importante sur certaines mesures financières à l'exercice 2020. La société a adopté la norme avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019 au moyen de la méthode rétrospective modifiée selon laquelle l'effet cumulatif de la première application sera comptabilisé dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués. Les données des exercices précédents n'ont pas été retraitées, comme le permet la norme.

En vertu d'IFRS 16, la dotation à l'amortissement pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives remplacent les charges locatives qui, en vertu d'IAS 17, étaient comptabilisées de façon linéaire dans le bénéfice d'exploitation sur la durée du contrat de location. L'amortissement est comptabilisé de façon linéaire, tandis que les charges d'intérêts diminuent sur la durée du contrat de location. Par rapport à la norme précédente, les charges liées aux contrats de location sont plus élevées durant les premières années du contrat de location, puisque les charges d'intérêts sont comptabilisées au coût amorti, et moindres durant les dernières années du contrat de location.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats d'exploitation pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, compte tenu et compte non tenu des incidences d'IFRS 16, par rapport aux résultats présentés pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018, sans retraitement et tels qu'ils ont été présentés en vertu d'IAS 17.

	Pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019			Pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019	Pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018		
En millions de dollars canadiens (sauf les montants par action)	Données présentées (IFRS 16)	Incidence d'IFRS 16		Compte non tenu d'IFRS 16 ¹	Données présentées (IAS 17)	Variation en dollars	Variation en pourcentage
		Amortissement et intérêts	Charges locatives				
Produits	294,0			294,0	230,3	63,7	27,7 %
Coût des ventes	133,6	(1,2)	1,4	133,8	101,8	(32,0)	(31,4) %
Marge brute	160,4			160,2	128,5	31,7	24,7 %
<i>Ratio de la marge brute</i>	54,6 %			54,5 %	55,8 %		(130) pbs
Frais de vente, généraux et administratifs	73,5	—	7,9	81,4	59,9	(21,5)	(35,9) %
<i>Frais de vente, généraux et administratifs en pourcentage des produits</i>	25,0 %			27,7 %	26,0 %		(170) pbs
Amortissements	11,5	(6,8)	—	4,7	3,6	(1,1)	(30,6) %
Bénéfice d'exploitation	75,4			74,1	65,0	9,1	14,0 %
<i>Marge d'exploitation</i>	25,6 %			25,2 %	28,2 %		(300) pbs
Charges d'intérêts et autres charges financières, montant net	5,9	(2,0)	—	3,9	4,1	0,2	4,9 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	69,5			70,2	60,9	9,3	15,3 %
Charge d'impôt	8,9			9,0	11,0	2,0	18,2 %
<i>Taux d'imposition effectif</i>	12,8 %			12,8 %	18,1 %		530 pbs
Bénéfice net	60,6			61,2	49,9	11,3	22,6 %
Bénéfice par action							
De base	0,55 \$			0,56 \$	0,46 \$	0,10	21,7 %
Dilué	0,55 \$			0,55 \$	0,45 \$	0,10	22,2 %
Autres données²							
Bénéfice net ajusté	63,6			64,2	51,1	13,1	25,6 %
Bénéfice net ajusté de base par action	0,58 \$			0,59 \$	0,47 \$	0,12	25,5 %
Bénéfice net ajusté dilué par action	0,57 \$			0,58 \$	0,46 \$	0,12	26,1 %

1. Présenté en vertu d'IAS 17, puisque IFRS 16 n'était pas adoptée, aux fins de comparaisons seulement.
2. Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté de base et dilué par action sont des mesures non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures et un rapprochement avec la mesure conforme aux normes IFRS la plus comparable.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats d'exploitation pour le semestre clos le 29 septembre 2019, compte tenu et compte non tenu des incidences d'IFRS 16, par rapport aux résultats présentés pour le semestre clos le 30 septembre 2018, sans retraitement et tels qu'ils ont été présentés en vertu d'IAS 17.

	Pour le semestre clos le 29 septembre 2019			Pour le semestre clos le 29 septembre 2019	Pour le semestre clos le 30 septembre 2018		
En millions de dollars canadiens (sauf les montants par action)	Données présentées (IFRS 16)	Incidences d'IFRS 16		Compte non tenu d'IFRS 16 ¹	Données présentées (IAS 17)	Variation en dollars	Variation en pourcentage
		Amortissement et intérêts	Charges locatives				
Produits	365,1			365,1	275,0	90,1	32,8 %
Coût des ventes	163,8	(2,2)	2,7	164,3	117,9	(46,4)	(39,4) %
Marge brute	201,3			200,8	157,1	43,7	27,8 %
<i>Ratio de la marge brute</i>	55,1 %			55,0 %	57,1 %		(210) pbs
Frais de vente, généraux et administratifs	131,0	—	15,2	146,2	105,0	(41,2)	(39,2) %
<i>Frais de vente, généraux et administratifs en pourcentage des produits</i>	35,9 %			40,0 %	38,2 %		(180) pbs
Amortissements	22,4	(13,4)	—	9,0	7,0	(2,0)	(28,6) %
Bénéfice d'exploitation	47,9			45,6	45,1	0,5	1,1 %
<i>Marge d'exploitation</i>	13,1 %			12,5 %	16,4 %		(390) pbs
Charges d'intérêts et autres charges financières, montant net	18,1	(4,1)	—	14,0	7,2	(6,8)	(94,4) %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	29,8			31,6	37,9	(6,3)	(16,6) %
(Économie) charge d'impôt	(1,4)			(1,5)	6,7	8,2	122,4 %
<i>Taux d'imposition effectif</i>	(4,7) %			(4,7) %	17,7 %		2 240 pbs
Bénéfice net	31,2			33,1	31,2	1,9	6,1 %
Bénéfice par action							
De base	0,29 \$			0,30 \$	0,29 \$	0,01	3,4 %
Dilué	0,28 \$			0,30 \$	0,28 \$	0,02	7,1 %
Autres données²							
Bénéfice net ajusté	40,8			42,3	34,4	7,9	23,0 %
Bénéfice net ajusté de base par action	0,37 \$			0,39 \$	0,32 \$	0,07	21,9 %
Bénéfice net ajusté dilué par action	0,37 \$			0,38 \$	0,31 \$	0,07	22,6 %

1. Présenté en vertu d'IAS 17, puisque IFRS 16 n'était pas adoptée, aux fins de comparaisons seulement.
2. Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté de base et dilué par action sont des mesures non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures et un rapprochement avec la mesure conforme aux normes IFRS la plus comparable.

Bénéfice pour le deuxième trimestre et le semestre clos le 29 septembre 2019, compte non tenu d'IFRS 16, par rapport au bénéfice présenté

Durant la première année d'application, afin de décrire l'incidence de la première application d'IFRS 16, sans retraiter les résultats de l'exercice précédent, la société a présenté ses résultats d'exploitation pour le deuxième trimestre et le semestre clos le 29 septembre 2019 en fonction de la norme comptable précédente, compte non tenu d'IFRS 16, pour faciliter la comparaison avec les résultats du deuxième trimestre et du semestre clos le 30 septembre 2018.

Pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, le bénéfice de base et dilué par action compte non tenu d'IFRS 16 s'est établi à 0,56 \$ et à 0,55 \$ par action, respectivement, comparativement au bénéfice de base et dilué par action présenté compte tenu d'IFRS 16 de 0,55 \$ et de 0,55 \$, respectivement. Pour le semestre clos le 29 septembre 2019, le bénéfice de base et dilué par action compte non tenu d'IFRS 16 s'est établi à 0,30 \$ et à 0,30 \$, respectivement, comparativement au bénéfice de base et dilué par action présenté compte tenu d'IFRS 16 de 0,29 \$ et de 0,28 \$, respectivement.

Pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, le bénéfice net ajusté de base et dilué par action compte non tenu d'IFRS 16 s'est établi à 0,59 \$ et à 0,58 \$, respectivement, comparativement au bénéfice net ajusté de base et dilué par action présenté compte tenu d'IFRS 16 de 0,58 \$ et de 0,57 \$, respectivement. Pour le semestre clos le 29 septembre 2019, le bénéfice net ajusté de base et dilué par action compte non tenu d'IFRS 16 s'est établi à 0,39 \$ et à 0,38 \$, respectivement, comparativement au bénéfice net ajusté de base et dilué par action présenté compte tenu d'IFRS 16 de 0,37 \$ et de 0,37 \$, respectivement.

Selon ces deux approches, les variations de la performance financière découlent de la croissance des activités : les résultats pour l'exercice considéré mesurés selon le bénéfice par action et le bénéfice net ajusté de base par action, ainsi que la variation d'un exercice à l'autre, ne diffèrent pas de façon importante, même si les frais de location sont comptabilisés différemment. Les coûts liés aux contrats de location sont considérés comme des charges locatives en vertu de la norme précédente et comme des charges d'amortissement et d'intérêts en vertu d'IFRS 16, en plus d'être inclus dans des éléments différents des résultats financiers.

Les coûts liés aux contrats de location pour le deuxième trimestre et le semestre clos le 29 septembre 2019 comprenaient les contrats de location des magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au deuxième trimestre et au semestre clos le 30 septembre 2018 et d'installations de fabrication additionnelles. Une dotation à l'amortissement antérieure à l'ouverture de magasins de 2,3 M\$ et de 4,6 M\$, respectivement, et des charges d'intérêts de 0,4 M\$ et de 0,9 M\$, respectivement, pour les nouveaux magasins de détail ouverts durant l'exercice 2020 ont aussi été comptabilisées au cours du deuxième trimestre et du semestre clos le 29 septembre 2019, tandis que des charges locatives antérieures à l'ouverture de magasins de 2,6 M\$ et de 4,9 M\$, respectivement, ont été comptabilisées dans les résultats, compte non tenu d'IFRS 16.

Dans une autre section du présent rapport de gestion, la société compare les résultats financiers présentés compte tenu d'IFRS 16 aux résultats financiers présentés à l'exercice précédent sans retraitement. Les variations découlant du changement apporté à la comptabilisation des contrats de location sont expliquées pour les éléments concernés de l'état du résultat net.

Se reporter à la rubrique « Changements de méthodes comptables » ci-dessous pour en savoir plus sur l'incidence de l'adoption de cette norme.

Composantes de nos résultats d'exploitation

Produits

Les produits tirés des ventes directes aux consommateurs se composent des ventes effectuées par l'intermédiaire de nos activités de commerce en ligne et par nos magasins de détail. Les produits tirés des activités de commerce en ligne et des magasins de détail sont comptabilisés lorsque les marchandises sont livrées au client et que la contrepartie est reçue, déduction faite de la provision estimative pour les retours sur ventes.

Les produits tirés des ventes en gros se composent des ventes à des revendeurs tiers (qui comprennent les distributeurs et les détaillants) de nos marchandises. Les produits tirés de la vente en gros de marchandises, déduction faite de la provision estimative pour les retours sur ventes, des rabais et des escomptes, sont comptabilisés lorsque le contrôle des marchandises a été transféré au revendeur, ce qui, selon les modalités de l'entente conclue avec le revendeur, survient lorsque les marchandises ont été expédiées au revendeur, sont récupérées depuis notre entrepôt géré par des tiers ou parviennent aux installations du revendeur.

Coût des ventes et marge brute

La marge brute correspond aux produits, déduction faite du coût des ventes. Le coût des ventes comprend le coût de fabrication de nos marchandises, y compris le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe et les frais indirects, majoré des frais de fret, des droits et des taxes non remboursables engagés dans la livraison des marchandises aux centres de distribution gérés par des tiers ou à nos magasins de détail. Il comprend également les coûts engagés par nos services de production, de conception et de commercialisation, l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation d'installations de fabrication et des immobilisations de production, ainsi que les charges locatives liées aux installations de fabrication (pour les exercices précédents) et les provisions au titre des stocks liées à l'obsolescence ou à la freinte. Les principaux facteurs de notre coût des ventes sont les coûts des matières premières (qui sont achetées en dollars canadiens et en dollars américains), les taux horaires liés à la fabrication dans les provinces canadiennes et la répartition des frais indirects. Le ratio de la marge brute mesure notre marge brute exprimée en pourcentage des produits. Les stocks acquis parallèlement à l'acquisition de Baffin ont été comptabilisés à la juste valeur, évaluée comme étant la valeur nette de réalisation diminuée du coût des ventes. Lorsque les stocks d'ouverture sont vendus, la marge brute qui aurait autrement été comptabilisée sans ajustement pour tenir compte de l'évaluation des stocks entraînera une diminution de la marge brute et du ratio de la marge brute connexes.

Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les frais de vente visant à appuyer nos relations avec les clients et à livrer nos marchandises à nos clients du commerce en ligne, à nos magasins de détail et à nos grossistes partenaires. Ils comprennent également nos activités d'investissement relatives au marketing et à la marque ainsi que les frais liés aux infrastructures d'entreprise nécessaires pour appuyer nos activités courantes. Les profits et les pertes de change sont comptabilisés dans les frais de vente, généraux et administratifs, et comprennent la conversion des actifs et des passifs libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la société ou de ses filiales, notamment les soldes de trésorerie, les emprunts à court terme, la facilité d'emprunt à terme, une tranche de notre facilité renouvelable, les ajustements à la valeur de marché des contrats dérivés, les profits ou pertes associés à nos couvertures à l'égard des emprunts à terme et les profits réalisés à la suite du règlement d'actifs et de passifs libellés en devises.

De façon générale, les frais de vente, autres que les coûts liés au personnel, fluctuent en fonction du calendrier de comptabilisation des produits; par conséquent, ils présentent des tendances saisonnières semblables. En pourcentage des ventes, nous prévoyons que ces frais de vente varieront à mesure qu'évolueront nos activités. Cette variation a découlé et devrait continuer de découler principalement de l'expansion de notre réseau de magasins de détail, y compris l'investissement requis pour appuyer la création de sites de commerce en ligne et l'ouverture de magasins de détail. Les coûts des magasins de détail sont essentiellement fixes et sont engagés tout au long de l'exercice. L'expansion de notre réseau de magasins de détail a eu une incidence relative sur le bénéfice net qui devrait se poursuivre sur une base annuelle, puisque la marge brute plus élevée des ventes effectuées par l'entremise de notre canal de ventes directes aux consommateurs tire la pleine valeur de détail de nos marchandises.

Les frais généraux et administratifs représentent les coûts engagés par nos bureaux, et sont essentiellement liés à la commercialisation, aux charges de personnel (y compris les salaires, la rémunération incitative variable, les avantages et la rémunération fondée sur des actions), le soutien technologique et d'autres coûts liés aux services professionnels. Nous avons investi et prévoyons continuer d'investir d'importantes sommes dans ce secteur pour appuyer la croissance du volume et la complexité accrue de nos activités.

Amortissements

Les amortissements représentent l'avantage économique que la société retire de l'utilisation de ses immobilisations corporelles, de ses immobilisations incorporelles et, à partir de l'exercice 2020, de ses actifs au titre de droits d'utilisation.

Charges d'intérêts et autres charges financières, montant net

Les charges d'intérêts et autres charges financières, montant net, représentent les charges d'intérêts sur nos emprunts, y compris les emprunts à court terme, la facilité renouvelable, la facilité d'emprunt à terme et, à partir de l'exercice 2020, les obligations locatives, en plus des commissions d'attente, déduction faite des produits d'intérêts.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis à l'impôt sur le résultat dans les territoires où nous exerçons nos activités et, par conséquent, la charge d'impôt est fonction de la répartition du bénéfice imposable dans chaque territoire et des diverses activités qui ont une incidence sur le calendrier des frais imposables. Les principaux territoires qui déterminent le taux d'imposition effectif sont le Canada, la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni, la région de la Chine élargie, la France et l'Italie.

Pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 par rapport au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018

Le tableau qui suit résume les résultats d'exploitation et présente certains postes des états financiers exprimés en pourcentage des produits.

En millions de dollars canadiens (sauf les nombres d'actions et les montants par action)	Pour le deuxième trimestre clos le		Variation en dollars	Variation en pourcentage
	29 septembre 2019	30 septembre 2018		
Données tirées de l'état du résultat net :				
Produits	294,0	230,3	63,7	27,7 %
Coût des ventes	133,6	101,8	(31,8)	(31,2) %
Marge brute	160,4	128,5	31,9	24,8 %
Ratio de la marge brute	54,6 %	55,8 %		(120) pbs
Frais de vente, généraux et administratifs	73,5	59,9	(13,6)	(22,7) %
Frais de vente, généraux et administratifs en pourcentage des produits	25,0 %	26,0 %		100 pbs
Amortissements	11,5	3,6	(7,9)	(219,4) %
Bénéfice d'exploitation	75,4	65,0	10,4	16,0 %
Marge d'exploitation	25,6 %	28,2 %		(260) pbs
Charges d'intérêts et autres charges financières, montant net	5,9	4,1	(1,8)	(43,9) %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	69,5	60,9	8,6	14,1 %
Charge d'impôt	8,9	11,0	2,1	19,1 %
Taux d'imposition effectif	12,8 %	18,1 %		530 pbs
Bénéfice net	60,6	49,9	10,7	21,4 %
Autres éléments de (perte globale) bénéfice global	(2,6)	2,1	(4,7)	(223,8) %
Bénéfice global	58,0	52,0	6,0	11,5 %
Bénéfice par action				
De base	0,55 \$	0,46 \$	0,09	19,6 %
Dilué	0,55 \$	0,45 \$	0,10	22,2 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
De base	109 539 715	109 320 152		
Dilué	110 831 032	111 836 092		
Autres données ¹ :				
BAII	75,4	65,0	10,4	16,0 %
BAII ajusté	79,2	66,5	12,7	19,1 %
Marge du BAII ajusté	26,9 %	28,9 %		(200) pbs
Bénéfice net ajusté	63,6	51,1	12,5	24,5 %
Bénéfice net ajusté de base par action	0,58 \$	0,47 \$	0,11	23,4 %
Bénéfice net ajusté dilué par action	0,57 \$	0,46 \$	0,11	23,9 %

1. Le BAII, le BAII ajusté, la marge du BAII ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté de base et dilué par action sont des mesures non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures et un rapprochement avec la mesure conforme aux normes IFRS la plus comparable.

Produits

Pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, les produits ont augmenté de 63,7 M\$, soit 27,7 %, pour s'établir à 294,0 M\$, comparativement à 230,3 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation s'explique par la croissance dans les deux secteurs ainsi qu'au Canada, aux États-Unis et en Asie. Sur la base d'un taux de change constant¹, les produits ont augmenté de 28,3 % pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 par rapport au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. Les produits générés par notre canal de ventes directes aux consommateurs ont représenté 25,2 % du total des produits pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 21,9 % pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018.

En millions de dollars canadiens	Pour le deuxième trimestre clos le		Variation en dollars			Variation en pourcentage	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	Données présentées	Incidence du change	Taux de change constant ¹	Données présentées	Taux de change constant ¹
Ventes directes aux consommateurs	74,2	50,4	23,8	0,1	23,9	47,2 %	47,4 %
Ventes en gros	219,8	179,9	39,9	1,3	41,2	22,2 %	22,9 %
Total des produits	294,0	230,3	63,7	1,4	65,1	27,7 %	28,3 %

1. Les produits selon un taux de change constant constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures.

Ventes directes aux consommateurs

Les produits tirés de notre canal de ventes directes aux consommateurs se sont établis à 74,2 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 50,4 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 23,8 M\$ des produits tirés de notre canal de ventes directes aux consommateurs découle des produits additionnels tirés des nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. En raison du changement des dates de notre exercice financier, qui était auparavant fondé sur le calendrier civil, le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 a duré 91 jours, comparativement à 92 jours pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. Les produits tirés de notre canal de ventes directes aux consommateurs se sont élevés à 0,7 M\$ au 30 septembre 2018. Compte non tenu de l'incidence des produits comptabilisés pour la journée additionnelle de la période correspondante, les produits tirés de notre canal de ventes directes aux consommateurs ont augmenté de 49,3 % au deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019.

Ventes en gros

Les produits tirés de notre canal de ventes en gros se sont établis à 219,8 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, par rapport à 179,9 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 39,9 M\$ des produits tirés de notre canal de ventes en gros est attribuable à l'augmentation de la valeur des commandes des grossistes partenaires et des distributeurs internationaux existants, aux livraisons anticipées demandées par les clients par rapport au deuxième trimestre de l'exercice 2019 et aux produits additionnels générés par Baffin, acquise en novembre 2018, au cours de son trimestre de pointe.

Produits par région géographique

En millions de dollars canadiens	Pour le deuxième trimestre clos le		Variation en dollars			Variation en pourcentage	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	Données présentées	Incidence du change	Taux de change constant ¹	Données présentées	Taux de change constant ¹
Canada	91,2	70,2	21,0	—	21,0	29,9 %	29,9 %
États-Unis	87,9	62,9	25,0	(0,8)	24,2	39,7 %	38,5 %
Asie	48,9	26,6	22,3	(0,1)	22,2	83,8 %	83,5 %
Europe et reste du monde	66,0	70,6	(4,6)	2,2	(2,4)	(6,5) %	(3,4) %
	294,0	230,3	63,7	1,3	65,0	27,7 %	28,2 %

1. Les produits selon un taux de change constant constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de cette mesure.

Pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 par rapport au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018, les produits ont augmenté au Canada, aux États-Unis et en Asie. La croissance des produits est principalement attribuable aux produits additionnels générés par les nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. La proportion des produits de l'Asie a aussi augmenté, principalement en raison des ventes directes aux consommateurs dans la région de la Chine élargie et de l'augmentation des livraisons aux distributeurs au cours du trimestre. Les produits ont diminué en Europe et dans le reste du monde en raison des livraisons anticipées demandées par les clients en ce qui a trait aux ventes en gros régionales au premier trimestre de l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019, ainsi que des fluctuations défavorables des taux de change de la livre sterling et de l'euro par rapport au dollar canadien.

Coût des ventes et marge brute

Pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, le coût des ventes a augmenté de 31,8 M\$, ou 31,2 %, par rapport au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. La marge brute et le ratio de la marge brute pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 se sont établis à 160,4 M\$ et à 54,6 %, respectivement, contre 128,5 M\$ et 55,8 %, respectivement, pour la période correspondante de l'exercice 2019. L'augmentation de la marge brute est principalement attribuable à la croissance des produits. La variation de la marge brute s'explique par la combinaison secteur/canal, et 65,0 % du total de la marge brute était attribuable à notre canal de ventes en gros. La marge brute du canal de ventes directes aux consommateurs a augmenté pour s'établir à 35,0 % du total de la marge brute à l'exercice 2020, comparativement à 29,5 % à l'exercice 2019.

Pour le deuxième trimestre clos le						
En millions de dollars canadiens	29 septembre 2019		30 septembre 2018		Variation en dollars	Variation en pourcentage
	Données présentées	En pourcentage des produits sectoriels	Données présentées	En pourcentage des produits sectoriels		
Ventes directes aux consommateurs						
Produits	74,2	100,0 %	50,4	100,0 %	23,8	47,2 %
Coût des ventes	18,1	24,4 %	12,5	24,8 %	(5,6)	(44,8) %
Marge brute	56,1	75,6 %	37,9	75,2 %	18,2	48,0 %
Ventes en gros						
Produits	219,8	100,0 %	179,9	100,0 %	39,9	22,2 %
Coût des ventes	115,5	52,5 %	89,3	49,6 %	(26,2)	(29,3) %
Marge brute	104,3	47,5 %	90,6	50,4 %	13,7	15,1 %
Total						
Produits	294,0	100,0 %	230,3	100,0 %	63,7	27,7 %
Coût des ventes	133,6	45,4 %	101,8	44,2 %	(31,8)	(31,2) %
Marge brute	160,4	54,6 %	128,5	55,8 %	31,9	24,8 %

Ventes directes aux consommateurs

Le coût des ventes de notre canal de ventes directes aux consommateurs s'est établi à 18,1 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, contre 12,5 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. La marge brute s'est établie à 56,1 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 37,9 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de la marge brute du canal de ventes directes aux consommateurs est attribuable à la marge brute additionnelle générée par les nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. Le ratio de la marge brute du canal de ventes directes aux consommateurs a augmenté pour se chiffrer à 75,6 % au deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 75,2 % pour la période correspondante. L'augmentation du ratio de la marge brute reflète l'incidence positive nette des prix par rapport aux coûts.

Ventes en gros

Le coût des ventes de notre canal de ventes en gros s'est établi à 115,5 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, contre 89,3 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. La marge brute s'est établie à 104,3 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 90,6 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 13,7 M\$ de la marge brute est attribuable à la croissance des produits. Le ratio de la marge brute du canal de ventes en gros a diminué pour se chiffrer à 47,5 % au deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 50,4 % pour la période correspondante. La diminution du ratio de la marge brute reflète principalement le calendrier des gains d'efficience en matière de production et l'effet positif des droits d'importation sur les articles vendus en Europe à la suite de l'entrée en vigueur de l'AECG au deuxième trimestre de l'exercice 2019. Au deuxième trimestre de l'exercice 2020, il y a aussi eu une diminution de 0,5 M\$ du ratio de la marge brute qui aurait autrement été comptabilisé relativement à la vente de certains stocks de Baffin en raison de l'ajustement de la valeur des stocks au moment de l'acquisition.

Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs se sont chiffrés à 73,5 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 59,9 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. Pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018, des charges locatives de 4,7 M\$ étaient incluses dans les frais de vente, généraux et administratifs, mais par suite de l'adoption d'IFRS 16, il n'y a pas de charges comparables pour le deuxième trimestre de l'exercice considéré. L'augmentation de 13,6 M\$, ou 22,7 % (18,3 M\$, ou 33,2 %, compte non tenu des charges locatives pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018) s'explique principalement par l'expansion de notre réseau de magasins de détail, y compris les nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018, la hausse des investissements dans le marketing pour accroître la renommée de la marque et la demande des consommateurs, ainsi que les coûts additionnels engagés pour soutenir la croissance de nos activités dans la région de la Chine élargie. La société a continué à prendre de l'expansion, grâce aux investissements dans les effectifs pour tous les secteurs et aux dépenses liées aux technologies de l'information visant à soutenir la croissance.

En millions de dollars canadiens	Pour le deuxième trimestre clos le					
	29 septembre 2019		30 septembre 2018		Variation en dollars	Variation en pourcentage
	Données présentées	En pourcentage des produits sectoriels	Données présentées	En pourcentage des produits sectoriels		
Secteur :						
Ventes directes aux consommateurs	17,5	23,6 %	15,5	30,8 %	(2,0)	(12,9) %
Ventes en gros	12,8	5,8 %	10,2	5,7 %	(2,6)	(25,5) %
Charges du siège social non attribuées	43,2		34,2		(9,0)	(26,3) %
Total des frais de vente, généraux et administratifs	73,5	25,0 %	59,9	26,0 %	(13,6)	(22,7) %

Ventes directes aux consommateurs

Les frais de vente, généraux et administratifs de notre canal de ventes directes aux consommateurs pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 se sont établis à 17,5 M\$, comparativement à 15,5 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. Les frais de vente, généraux et administratifs exprimés en pourcentage des produits sectoriels ont diminué pour s'établir à 23,6 % au deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 30,8 % pour la période correspondante. L'augmentation de 2,0 M\$, soit 12,9 %, des frais de vente, généraux et administratifs atteint 5,6 M\$, soit 47,1 %, compte tenu des charges locatives de 3,6 M\$ au deuxième trimestre de l'exercice 2019. L'augmentation est essentiellement attribuable aux coûts d'exploitation additionnels liés aux nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. Des coûts de 1,4 M\$ ont été engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins de détail et inclus dans les charges locatives au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. Par comparaison, les coûts de 4,0 M\$ engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins au deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 se composent de l'amortissement et des charges d'intérêts et sont compris dans l'analyse de ces éléments.

Ventes en gros

Les frais de vente, généraux et administratifs de notre canal de ventes en gros pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 se sont établis à 12,8 M\$, comparativement à 10,2 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. Les frais de vente, généraux et administratifs exprimés en pourcentage des produits sectoriels ont augmenté légèrement pour s'établir à 5,8 % au deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 5,7 % pour la période correspondante. L'augmentation de 2,6 M\$, ou 25,5 % (3,0 M\$, ou 30,6 %, compte tenu des charges locatives de 0,4 M\$ enregistrées au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018) découle de la croissance des effectifs et d'autres coûts fixes engagés pour soutenir les ventes et les activités dans le secteur des ventes en gros.

Charges du siège social non attribuées

Les charges du siège social non attribuées pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 se sont établies à 43,2 M\$, contre 34,2 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 9,0 M\$, ou 26,3 %, est attribuable à la hausse des investissements dans le marketing pour accroître la renommée de la marque et la demande des consommateurs, aux investissements dans les effectifs et la technologie, ainsi qu'aux coûts des initiatives d'expansion pour soutenir la croissance de nos activités dans la région de la Chine élargie.

Amortissements

Les amortissements se sont chiffrés à 11,5 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 3,6 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018, soit une augmentation de 7,9 M\$. Une tranche de 6,8 M\$ de l'augmentation est attribuable à l'adoption d'IFRS 16, ce qui a donné lieu à une dotation à l'amortissement pour les actifs au titre de droits d'utilisation au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020. Compte non tenu de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, les amortissements ont augmenté de 1,1 M\$, ou 30,6 %, surtout en raison de l'expansion de notre réseau de magasins de détail et des dépenses liées aux technologies de l'information visant à soutenir la croissance. La dotation à l'amortissement de 2,3 M\$ pour les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisée pour le trimestre se rapporte aux coûts engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins de détail à l'exercice 2020.

En millions de dollars canadiens	Pour le deuxième trimestre clos le		Variation en dollars	Variation en pourcentage
	29 septembre 2019	30 septembre 2018		
	Données présentées	Données présentées		
Secteur :				
Ventes directes aux consommateurs	8,6	1,4	(7,2)	(514,3) %
Ventes en gros	0,6	0,4	(0,2)	(50,0) %
Amortissements non attribués	2,3	1,8	(0,5)	(27,8) %
Total des amortissements	11,5	3,6	(7,9)	(219,4) %

La société a changé sa façon d'évaluer le bénéfice d'exploitation sectoriel pour inclure les amortissements des actifs, y compris des actifs au titre des droits d'utilisation de la période considérée, utilisés dans ces secteurs. Avant le premier trimestre de l'exercice 2020, les amortissements n'étaient pas affectés aux secteurs opérationnels de la société. Le bénéfice d'exploitation sectoriel de la période précédente a été retraité pour inclure les amortissements, afin que sa présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.

Bénéfice d'exploitation et marge d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation s'est établi à 75,4 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 65,0 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. La marge d'exploitation s'est établie à 25,6 % pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 28,2 % pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018.

Le bénéfice d'exploitation pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 comprend la dotation à l'amortissement de 6,8 M\$ pour les actifs au titre de droits d'utilisation, dont une tranche de 2,3 M\$ se rapporte aux coûts engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins de détail à l'exercice 2020. Les charges locatives comparatives au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018 s'élevaient à 4,7 M\$, dont une tranche de 1,0 M\$ se rapportant aux coûts engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins de détail à l'exercice 2019.

	Pour le deuxième trimestre clos le					
	29 septembre 2019		30 septembre 2018			
En millions de dollars canadiens	Bénéfice d'exploitation	Marge d'exploitation	Bénéfice d'exploitation	Marge d'exploitation	Variation en dollars	Variation en pourcentage
Secteur :						
Ventes directes aux consommateurs	30,0	40,4 %	21,0	41,7 %	9,0	42,9 %
Ventes en gros	90,9	41,4 %	80,0	44,5 %	10,9	13,6 %
	120,9		101,0		19,9	19,7 %
Charges du siège social non attribuées	43,2		34,2		(9,0)	(26,3) %
Amortissements non attribués	2,3		1,8		(0,5)	(27,8) %
Total du bénéfice d'exploitation	75,4	25,6 %	65,0	28,2 %	10,4	16,0 %

Ventes directes aux consommateurs

Le bénéfice d'exploitation du secteur des ventes directes aux consommateurs s'est établi à 30,0 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 21,0 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018, soit une hausse de 9,0 M\$. Compte non tenu des coûts engagés en vue de l'ouverture de magasins (frais de vente, généraux et administratifs et amortissement) de 3,6 M\$ (deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018 – 1,0 M\$), le secteur des ventes directes aux consommateurs a généré un bénéfice d'exploitation de 33,6 M\$, soit une hausse de 11,6 M\$ sur une base comparable par rapport à l'exercice précédent. La marge d'exploitation du secteur des ventes directes aux consommateurs a diminué pour se chiffrer à 40,4 % pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 41,7 % pour la période correspondante. L'incidence de la productivité et de la rentabilité solides des ventes dans toutes les composantes du canal a été contrebalancée en partie par les coûts liés à l'ouverture d'un plus grand nombre de nouveaux magasins qu'à l'exercice précédent. Compte non tenu des coûts engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins au cours des deux périodes, la marge d'exploitation du secteur des ventes directes aux consommateurs a augmenté, passant de 43,7 % à 45,3 %. La hausse des produits et de la marge brute a été contrebalancée par les coûts d'exploitation fixes liés aux nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018, la dotation à l'amortissement pour les actifs au titre de droits d'utilisation et l'amortissement des coûts engagés en vue de l'ouverture de magasins, comme il est décrit précédemment.

Ventes en gros

Le bénéfice d'exploitation du secteur des ventes en gros s'est établi à 90,9 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 80,0 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 10,9 M\$ est principalement attribuable à la hausse de la marge brute découlant de la hausse des produits mentionnée précédemment. La marge d'exploitation du secteur des ventes en gros a diminué pour se chiffrer à 41,4 % pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 44,5 % pour la période correspondante. La baisse de la marge d'exploitation s'explique par la baisse de la marge brute expliquée précédemment.

Charges d'intérêts et autres charges financières, montant net

Les charges d'intérêts et autres charges financières, montant net, pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 se sont établies à 5,9 M\$, contre 4,1 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 1,8 M\$ découle des intérêts de 2,1 M\$ sur les obligations locatives (deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018 – néant) et de la hausse des prélèvements moyens sur la facilité renouvelable et des emprunts à court terme. Les intérêts sur les obligations locatives se rapportant aux coûts engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins de détail à l'exercice 2020 se sont élevés à 0,4 M\$.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'est établie à 8,9 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 11,0 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. Le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition prévu par la loi ont été de 12,8 % et de 25,4 %, respectivement, pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, contre 18,1 % et 25,4 %, respectivement, pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018.

Les taux d'imposition effectifs pour les deuxièmes trimestres clos les 29 septembre 2019 et 2018 sont inférieurs aux taux d'imposition prévus par la loi pour les mêmes périodes.

La diminution du taux d'imposition effectif pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 découle des stocks de nos filiales étrangères assujetties à un taux d'imposition plus élevé, des taux d'imposition différents dans les territoires étrangers, des dépenses non déductibles et des profits de change latents non imposables. Le taux d'imposition inférieur pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018 s'explique par les taux d'imposition différents dans les territoires étrangers et les pertes de change latentes non déductibles.

Bénéfice net

Le bénéfice net pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 a été de 60,6 M\$, comparativement à 49,9 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018, et découle des facteurs susmentionnés.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Pour le semestre clos le 29 septembre 2019 par rapport au semestre clos le 30 septembre 2018

Le tableau qui suit résume les résultats d'exploitation et présente certains postes des états financiers exprimés en pourcentage des produits.

En millions de dollars canadiens (sauf les nombres d'actions et les montants par action)	Pour le semestre clos le		Variation en dollars	Variation en pourcentage
	29 septembre 2019	30 septembre 2018		
Données tirées de l'état du résultat net :				
Produits	365,1	275,0	90,1	32,8 %
Coût des ventes	163,8	117,9	(45,9)	(38,9) %
Marge brute	201,3	157,1	44,2	28,1 %
Ratio de la marge brute	55,1 %	57,1 %		(200) pbs
Frais de vente, généraux et administratifs	131,0	105,0	(26,0)	(24,8) %
Frais de vente, généraux et administratifs en pourcentage des produits	35,9 %	38,2 %		230 pbs
Amortissements	22,4	7,0	(15,4)	(220,0) %
Bénéfice d'exploitation	47,9	45,1	2,8	6,2 %
Marge d'exploitation	13,1 %	16,4 %		(330) pbs
Charges d'intérêts et autres charges financières, montant net	18,1	7,2	(10,9)	(151,4) %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	29,8	37,9	(8,1)	(21,4) %
(Économie) charge d'impôt	(1,4)	6,7	8,1	120,9 %
Taux d'imposition effectif	(4,7) %	17,7 %		2 240 pbs
Bénéfice net	31,2	31,2	—	— %
Autres éléments de bénéfice global	1,3	1,8	(0,5)	(27,8) %
Bénéfice global	32,5	33,0	(0,5)	1,5 %
Bénéfice par action				
De base	0,29 \$	0,29 \$	—	— %
Dilué	0,28 \$	0,28 \$	—	— %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
De base	109 239 463	108 992 125		
Dilué	110 675 394	111 791 755		
Autres données ¹ :				
BAIL	47,9	45,1	2,8	6,2 %
BAIL ajusté	53,3	49,2	4,1	8,3 %
Marge du BAIL ajusté	14,6 %	17,9 %		(330) pbs
Bénéfice net ajusté	40,8	34,4	6,4	18,6 %
Bénéfice net ajusté de base par action	0,37 \$	0,32 \$	0,05	15,6 %
Bénéfice net ajusté dilué par action	0,37 \$	0,31 \$	0,06	19,4 %

1. Le BAIL, le BAIL ajusté, la marge du BAIL ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté de base et dilué par action sont des mesures non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures et un rapprochement avec la mesure conforme aux normes IFRS la plus comparable.

Produits

Pour le semestre clos le 29 septembre 2019, les produits ont augmenté de 90,1 M\$, ou 32,8 %, pour atteindre 365,1 M\$, contre 275,0 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation découle de la croissance dans l'ensemble des régions géographiques et des secteurs. Sur la base d'un taux de change constant¹, les produits ont augmenté de 33,2 % pour le semestre clos le 29 septembre 2019, par rapport au semestre clos le 30 septembre 2018. Les produits générés par notre canal de ventes directes aux consommateurs ont représenté 29,9 % du total des produits pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 26,8 % pour le semestre clos le 30 septembre 2018.

En millions de dollars canadiens	Pour le semestre clos le		Variation en dollars			Variation en pourcentage	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	Données présentées	Incidence du change	Taux de change constant ¹	Données présentées	Taux de change constant ¹
Ventes directes aux consommateurs	109,0	73,6	35,4	(0,1)	35,3	48,1 %	48,0 %
Ventes en gros	256,1	201,4	54,7	1,3	56,0	27,2 %	27,8 %
Total des produits	365,1	275,0	90,1	1,2	91,3	32,8 %	33,2 %

1. Les produits selon un taux de change constant constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures.

Ventes directes aux consommateurs

Les produits tirés de notre canal de ventes directes aux consommateurs se sont chiffrés à 109,0 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 73,6 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 35,4 M\$ des produits tirés de notre canal de ventes directes aux consommateurs découle des produits additionnels tirés des nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au semestre clos le 30 septembre 2018. En raison du changement des dates de notre exercice financier, qui était auparavant fondé sur le calendrier civil, le semestre clos le 29 septembre 2019 a duré 182 jours, comparativement à 183 jours pour le semestre clos le 30 septembre 2018. Les produits tirés de notre canal de ventes directes aux consommateurs se sont élevés à 0,7 M\$ au 30 septembre 2018. Compte non tenu de l'incidence des produits comptabilisés pour la journée additionnelle de la période correspondante, les produits tirés de notre canal de ventes directes aux consommateurs ont augmenté de 49,5 % au semestre clos le 29 septembre 2019.

Ventes en gros

Les produits tirés de canal de ventes en gros sont chiffrés à 256,1 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 201,4 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 54,7 M\$ des produits tirés de notre canal de ventes en gros est attribuable à l'augmentation de la valeur des commandes des grossistes partenaires et des distributeurs internationaux existants, aux livraisons anticipées demandées par les clients par rapport à la période correspondante de l'exercice 2019 et aux produits additionnels générés par Baffin au cours de son trimestre de pointe.

Produits par région géographique

En millions de dollars canadiens	Pour le semestre clos le		Variation en dollars			Variation en pourcentage	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	Données présentées	Incidence du change	Taux de change constant ¹	Données présentées	Taux de change constant ¹
Canada	120,4	91,0	29,4	—	29,4	32,3 %	32,3 %
États-Unis	101,1	74,3	26,8	(0,8)	26,0	36,1 %	35,0 %
Asie	67,0	33,2	33,8	(0,1)	33,7	101,8 %	101,5 %
Europe et reste du monde	76,6	76,5	0,1	2,2	2,3	0,1 %	3,0 %
	365,1	275,0	90,1	1,3	91,4	32,8 %	33,2 %

1. Les produits selon un taux de change constant constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures.

Les produits ont augmenté dans toutes nos régions géographiques pour le semestre clos le 29 septembre 2019, par rapport au semestre clos le 30 septembre 2018. La croissance des produits est principalement attribuable aux produits additionnels générés par les nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au semestre clos le 30 septembre 2018 ainsi qu'aux livraisons anticipées à nos grossistes partenaires et à nos distributeurs internationaux existants. La proportion des produits de l'Asie a aussi augmenté, principalement en raison des ventes directes aux consommateurs dans la région de la Chine élargie et de l'augmentation des livraisons aux distributeurs.

Coût des ventes et marge brute

Le coût des ventes pour le semestre clos le 29 septembre 2019 a augmenté de 45,9 M\$, ou 38,9 %, par rapport au semestre clos le 30 septembre 2018. La marge brute et le ratio de la marge brute pour le semestre clos le 29 septembre 2019 se sont établis à 201,3 M\$ et à 55,1 %, respectivement, comparativement à 157,1 M\$ et à 57,1 %, respectivement, pour la période correspondante de l'exercice 2019. L'augmentation de la marge brute est principalement attribuable à la croissance des produits. La variation de la marge brute s'explique par la combinaison secteur/canal, et 59,2 % du total de la marge brute était attribuable à notre canal de ventes en gros. La marge brute du canal de ventes directes aux consommateurs a augmenté pour s'établir à 40,8 % du total de la marge brute à l'exercice 2020, comparativement à 35,4 % à l'exercice 2019.

En millions de dollars canadiens	Pour le semestre clos le				Variation en dollars	Variation en pourcentage
	29 septembre 2019		30 septembre 2018			
	Données présentées	En pourcentage des produits sectoriels	Données présentées	En pourcentage des produits sectoriels		
Ventes directes aux consommateurs						
Produits	109,0	100,0 %	73,6	100,0 %	35,4	48,1 %
Coût des ventes	26,9	24,7 %	18,0	24,5 %	(8,9)	(49,4) %
Marge brute	82,1	75,3 %	55,6	75,5 %	26,5	47,7 %
Ventes en gros						
Produits	256,1	100,0 %	201,4	100,0 %	54,7	27,2 %
Coût des ventes	136,9	53,5 %	99,9	49,6 %	(37,0)	(37,0) %
Marge brute	119,2	46,5 %	101,5	50,4 %	17,7	17,4 %
Total						
Produits	365,1	100,0 %	275,0	100,0 %	90,1	32,8 %
Coût des ventes	163,8	44,9 %	117,9	42,9 %	(45,9)	(38,9) %
Marge brute	201,3	55,1 %	157,1	57,1 %	44,2	28,1 %

Ventes directes aux consommateurs

Le coût des ventes de notre canal de ventes directes aux consommateurs s'est chiffré à 26,9 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 18,0 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. La marge brute s'est chiffrée à 82,1 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 55,6 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 26,5 M\$ de la marge brute du canal de ventes directes aux consommateurs comprend la marge brute additionnelle générée par les nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au semestre clos le 30 septembre 2018. Le ratio de la marge brute du canal de ventes directes aux consommateurs a légèrement diminué, passant de 75,5 % des produits sectoriels à 75,3 % au semestre clos le 29 septembre 2019. La diminution du ratio de la marge brute s'explique par le succès de nos initiatives axées sur la croissance des activités liées aux articles autres que les parkas pendant les périodes hors pointe, puisque ces activités génèrent des marges plus faibles, facteur contrebalancé en partie par des hausses de prix.

Ventes en gros

Le coût des ventes de notre canal de ventes en gros s'est chiffré à 136,9 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 99,9 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. La marge brute s'est chiffrée à 119,2 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 101,5 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 17,7 M\$ de la marge brute est attribuable à la croissance des produits. Le ratio de la marge brute du canal de ventes en gros a diminué, passant de 50,4 % des produits sectoriels à 46,5 % au semestre clos le 29 septembre 2019. La diminution du ratio de la marge brute reflète principalement le calendrier des gains d'efficacité en matière de production et l'effet positif des droits d'importation sur les articles vendus en Europe à la suite de l'entrée en vigueur de l'AECG au deuxième trimestre de l'exercice 2019. Pour le semestre clos le 29 septembre 2019, il y a aussi eu une diminution de 0,6 M\$ du ratio de la marge brute qui aurait autrement été comptabilisé relativement à la vente de certains stocks de Baffin en raison de l'ajustement de la valeur des stocks au moment de l'acquisition.

Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs se sont chiffrés à 131,0 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 105,0 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. Pour le semestre clos le 30 septembre 2018, des charges locatives de 7,9 M\$ étaient incluses dans les frais de vente, généraux et administratifs, mais par suite de l'adoption d'IFRS 16, il n'y a pas de charges comparables pour le semestre clos le 29 septembre 2019. La hausse de 26,0 M\$, ou 24,8 % (33,9 M\$, ou 34,9 %, compte non tenu des charges locatives), s'explique principalement par l'expansion de notre réseau de magasins de détail, y compris les nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au semestre clos le 30 septembre 2018, la hausse des investissements dans le marketing pour accroître la renommée de la marque et la demande des consommateurs, ainsi que les coûts additionnels engagés pour soutenir la croissance de nos activités dans la région de la Chine élargie. La société a continué à prendre de l'expansion, grâce aux investissements dans les effectifs pour tous les secteurs et aux dépenses liées aux technologies de l'information visant à soutenir la croissance. Nous avons aussi engagé des coûts de 0,8 M\$ liés à l'acquisition de Baffin au semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à des coûts de 1,2 M\$ pour le reclassement conclu en juin 2018.

En millions de dollars canadiens	Pour le semestre clos le				Variation en dollars	Variation en pourcentage
	29 septembre 2019		30 septembre 2018			
	Données présentées	En pourcentage des produits sectoriels	Données présentées	En pourcentage des produits sectoriels		
Secteur :						
Ventes directes aux consommateurs	29,0	26,6 %	26,9	36,5 %	(2,1)	(7,8) %
Ventes en gros	21,9	8,6 %	18,0	8,9 %	(3,9)	(21,7) %
Charges du siège social non attribuées	80,1		60,1		(20,0)	(33,3) %
Total des frais de vente, généraux et administratifs	131,0	35,9 %	105,0	38,2 %	(26,0)	(24,8) %

Ventes directes aux consommateurs

Les frais de vente, généraux et administratifs de notre canal de ventes directes aux consommateurs se sont chiffrés à 29,0 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 26,9 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. Les frais de vente, généraux et administratifs exprimés en pourcentage des produits sectoriels ont diminué pour s'établir à 26,6 %, comparativement à 36,5 % pour la période correspondante. La hausse de 2,1 M\$, ou 7,8 %, des frais de vente, généraux et administratifs atteint 8,7 M\$, ou 42,9 %, compte tenu des charges locatives de 6,6 M\$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019. L'augmentation est principalement attribuable aux nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au semestre clos le 30 septembre 2018. Des coûts de 1,6 M\$ ont été engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins de détail et inclus dans les charges locatives au semestre clos le 30 septembre 2018. Par comparaison, les coûts de 6,8 M\$ engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins au semestre clos le 29 septembre 2019 se composent de l'amortissement et des charges d'intérêts et sont compris dans l'analyse de ces éléments.

Ventes en gros

Les frais de vente, généraux et administratifs de notre canal de ventes en gros se sont chiffrés à 21,9 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 18,0 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. Les frais de vente, généraux et administratifs exprimés en pourcentage des produits sectoriels ont diminué pour s'établir à 8,6 %, comparativement à 8,9 % pour la période correspondante. L'augmentation de 3,9 M\$, ou 21,7 % (4,6 M\$, ou 26,6 %, compte tenu des charges locatives de 0,7 M\$ enregistrées au semestre clos le 30 septembre 2018), au titre des frais de vente, généraux et administratifs découle de la croissance des effectifs et d'autres coûts fixes engagés pour soutenir les ventes et les activités dans le secteur des ventes en gros.

Charges du siège social non attribuées

Les charges du siège social non attribuées se sont chiffrées à 80,1 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 60,1 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 20,0 M\$, ou 33,3 %, est attribuable à la hausse des coûts engagés pour soutenir la croissance, à la hausse des investissements dans le marketing pour accroître la renommée de la marque et la demande des consommateurs, aux investissements dans les effectifs et la technologie, ainsi qu'aux coûts de nos initiatives d'expansion pour soutenir la croissance de nos activités dans la région de la Chine élargie. Les coûts pour la période comprennent également des coûts de 0,8 M\$ liés à l'acquisition de Baffin, comparativement à des coûts de 1,2 M\$ liés au reclassement conclu en juin 2018.

Amortissements

Les amortissements se sont chiffrés à 22,4 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 7,0 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018, soit une augmentation de 15,4 M\$. Une tranche de 13,4 M\$ de l'augmentation de 15,4 M\$ est attribuable à l'adoption d'IFRS 16, ce qui a donné lieu à une dotation à l'amortissement pour les actifs au titre de droits d'utilisation au cours de l'exercice 2020. Compte non tenu de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, les amortissements ont augmenté de 2,0 M\$, ou 28,6 %, principalement en raison de l'expansion de notre réseau de magasins de détail et des dépenses liées aux technologies de l'information visant à soutenir la croissance. La dotation à l'amortissement de 4,6 M\$ pour les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisée pour la période se rapporte aux coûts engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins de détail à l'exercice 2020.

En millions de dollars canadiens	Pour le semestre clos le		Variation en dollars	Variation en pourcentage
	29 septembre 2019	30 septembre 2018		
	Données présentées	Données présentées		
Secteur :				
Ventes directes aux consommateurs	16,6	2,9	(13,7)	(472,4) %
Ventes en gros	1,4	0,8	(0,6)	(75,0) %
Amortissements non attribués	4,4	3,3	(1,1)	(33,3) %
Total des amortissements	22,4	7,0	(15,4)	(220,0) %

La société a changé sa façon d'évaluer le bénéfice d'exploitation sectoriel pour inclure les amortissements des actifs, y compris des actifs au titre de droits d'utilisation de la période considérée, utilisés dans ces secteurs. Avant le premier trimestre de l'exercice 2020, les amortissements n'étaient pas affectés aux secteurs opérationnels de la société. Le bénéfice d'exploitation sectoriel de la période précédente a été retraité pour inclure les amortissements, afin que sa présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.

Bénéfice d'exploitation et marge d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation s'est chiffré à 47,9 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 45,1 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. La marge d'exploitation s'est établie à 13,1 % pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 16,4 % pour le semestre clos le 30 septembre 2018.

Le bénéfice d'exploitation pour le semestre clos le 29 septembre 2019 comprend la dotation à l'amortissement de 13,4 M\$ pour les actifs au titre de droits d'utilisation, dont une tranche de 4,6 M\$ se rapporte aux coûts engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins de détail au cours de l'exercice 2020. Les charges locatives comparatives pour le semestre clos le 30 septembre 2018 s'élevaient à 7,9 M\$, dont une tranche de 1,2 M\$ se rapportant aux coûts engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins de détail à l'exercice 2019.

	Pour le semestre clos le					
	29 septembre 2019		30 septembre 2018			
En millions de dollars canadiens	Bénéfice d'exploitation	Marge d'exploitation	Bénéfice d'exploitation	Marge d'exploitation	Variation en dollars	Variation en pourcentage
Secteur :						
Ventes directes aux consommateurs	36,5	33,5 %	25,8	35,1 %	10,7	41,5 %
Ventes en gros	95,9	37,4 %	82,7	41,1 %	13,2	16,0 %
	132,4		108,5		23,9	22,0 %
Charges du siège social non attribuées	80,1		60,1		(20,0)	(33,3) %
Amortissements non attribués	4,4		3,3		(1,1)	(33,3) %
Total du bénéfice d'exploitation	47,9	13,1 %	45,1	16,4 %	2,8	6,2 %

Ventes directes aux consommateurs

Pour le semestre clos le 29 septembre 2019, le bénéfice d'exploitation du secteur des ventes directes aux consommateurs s'est établi à 36,5 M\$, comparativement au bénéfice d'exploitation de 25,8 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018, soit une hausse de 10,7 M\$. Compte non tenu des coûts engagés en vue de l'ouverture de magasins (frais de vente, généraux et administratifs et amortissement) de 5,9 M\$ (semestre clos le 30 septembre 2018 – 1,2 M\$), le secteur des ventes directes aux consommateurs a généré un bénéfice d'exploitation de 42,4 M\$, soit une hausse de 15,4 M\$ sur une base comparable par rapport à l'exercice précédent. La marge d'exploitation du secteur des ventes directes aux consommateurs a diminué pour s'établir à 33,5 % pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 35,1 % pour la période correspondante. L'incidence de la productivité et de la rentabilité solides des ventes dans toutes les composantes du canal a été contrebalancée en partie par les coûts liés à l'ouverture d'un plus grand nombre de nouveaux magasins qu'à l'exercice précédent. Compte non tenu des coûts engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins au cours des deux périodes, la marge

d'exploitation du secteur des ventes directes aux consommateurs a augmenté, passant de 36,7 % à 38,9 %. La hausse des produits et de la marge brute a été contrebalancée par les coûts d'exploitation fixes liés aux nouveaux magasins de détail qui n'étaient pas ouverts au semestre clos le 30 septembre 2018, la dotation à l'amortissement pour les actifs au titre de droits d'utilisation et l'amortissement des coûts engagés en vue de l'ouverture de magasins.

Ventes en gros

Pour le semestre clos le 29 septembre 2019, le bénéfice d'exploitation du secteur des ventes en gros s'est établi à 95,9 M\$, comparativement à 82,7 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 13,2 M\$ est principalement attribuable à la hausse de la marge brute découlant de la hausse des produits mentionnée précédemment. La marge d'exploitation dans le secteur des ventes en gros a diminué pour s'établir à 37,4 % pour le semestre clos le 29 septembre 2019, comparativement à 41,1 % pour la période correspondante. La baisse de la marge d'exploitation est attribuable à la baisse de la marge brute mentionnée précédemment, contrebalancée en partie par l'amélioration du levier d'exploitation au titre des frais de vente, généraux et administratifs par rapport à l'exercice précédent.

Charges d'intérêts et autres charges financières, montant net

Les charges d'intérêts et autres charges financières, montant net, se sont établies à 18,1 M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, contre 7,2 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 10,9 M\$ découle des intérêts de 4,1 M\$ sur les obligations locatives (semestre clos le 30 septembre 2018 – néant), de l'amortissement accéléré des coûts non amortis dans le cadre du refinancement de la facilité d'emprunt à terme de 7,0 M\$ (semestre clos le 30 septembre 2018 – néant) ainsi que de la hausse des prélèvements moyens sur les emprunts à court terme et la facilité renouvelable à la suite du rachat d'actions aux fins d'annulation en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les intérêts de 0,9 M\$ sur les obligations locatives se rapportent aux coûts engagés en vue de l'ouverture de nouveaux magasins de détail à l'exercice 2020. Compte non tenu des intérêts sur les obligations locatives ni de l'amortissement accéléré des coûts non amortis dans le cadre du refinancement de la facilité d'emprunt à terme, les charges d'intérêts et autres charges financières, montant net, se sont chiffrées à 7,0 M\$ (semestre clos le 30 septembre 2018 – 7,2 M\$).

Impôt sur le résultat

Pour le semestre clos le 29 septembre 2019, l'économie d'impôt s'est établie à 1,4 M\$, comparativement à une charge d'impôt de 6,7 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. Le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition prévu par la loi ont été de (4,7) % et de 25,4 %, respectivement, pour le semestre clos le 29 septembre 2019, contre 17,7 % et 25,4 %, respectivement, pour le semestre clos le 30 septembre 2018.

Les taux d'imposition effectifs pour les semestres clos les 29 septembre 2019 et 2018 sont inférieurs aux taux d'imposition prévus par la loi pour les mêmes périodes.

La diminution du taux d'imposition effectif pour le semestre clos le 29 septembre 2019 découle des stocks de nos filiales étrangères assujetties à un taux d'imposition plus élevé, des taux d'imposition différents dans les territoires étrangers et des profits de change latents non imposables. Le taux d'imposition inférieur pour le semestre clos le 30 septembre 2018 s'explique par les taux d'imposition différents dans les territoires étrangers et les pertes de change latentes non déductibles. Nous nous attendons à ce que les taux d'imposition demeurent inchangés pour l'ensemble de l'exercice.

Bénéfice net

Le bénéfice net pour le semestre clos le 29 septembre 2019 a été de 31,2 M\$, comparativement à 31,2 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018, et découle des facteurs susmentionnés.

Données financières trimestrielles

	Exercice 2020		Exercice 2019				Exercice 2018	
En millions de dollars canadiens (sauf les montants par action)	Deuxième trimestre	Premier trimestre	Quatrième trimestre	Troisième trimestre	Deuxième trimestre	Premier trimestre	Quatrième trimestre	Troisième trimestre
Produits								
Ventes directes aux consommateurs	74,2	34,8	122,4	235,3	50,4	23,2	94,8	131,6
Ventes en gros	219,8	36,3	33,8	164,0	179,9	21,5	30,0	134,2
Total	294,0	71,1	156,2	399,3	230,3	44,7	124,8	265,8
% des produits de l'exercice	— %	— %	18,8 %	48,1 %	27,7 %	5,4 %	21,1 %	45,0 %
Bénéfice net (perte nette)	60,6	(29,4)	9,0	103,4	49,9	(18,7)	8,1	63,0
Bénéfice (perte) par action								
De base	0,55 \$	(0,27) \$	0,08 \$	0,94 \$	0,46 \$	(0,17) \$	0,08 \$	0,59 \$
Dilué(e)	0,55 \$	(0,27) \$	0,08 \$	0,93 \$	0,45 \$	(0,17) \$	0,07 \$	0,56 \$
BAIL ajusté ¹	79,2	(25,9)	13,0	144,7	66,5	(17,3)	16,9	91,7
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) dilué(e) par action ¹	0,57 \$	(0,21) \$	0,09 \$	0,96 \$	0,46 \$	(0,15) \$	0,09 \$	0,58 \$

1. Le BAIL ajusté et le bénéfice net (la perte nette) ajusté dilué par action sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures et un rapprochement avec la mesure conforme aux normes IFRS la plus comparable.

Les produits de notre secteur des ventes en gros sont plus élevés aux deuxième et troisième trimestres, car nous exécutons les commandes des clients grossistes à temps pour l'automne et l'hiver, et les produits de notre secteur des ventes directes aux consommateurs sont plus élevés aux troisième et quatrième trimestres. Nous enregistrons habituellement un bénéfice net négatif au premier trimestre et un bénéfice net réduit au quatrième trimestre, car nous effectuons des investissements en prévision de notre saison la plus active.

Produits

Au cours des huit derniers trimestres, les produits ont subi l'incidence des facteurs suivants :

- calendrier d'ouverture de magasins;
- lancement de sites de commerce en ligne en Asie et en Europe;
- incidence de la demande des consommateurs et de l'augmentation de l'efficacité au titre de la fabrication, grâce à l'internalisation de la production, sur le moment de l'exécution des commandes en gros;

- calendrier des achats des consommateurs finaux dans le secteur des ventes directes aux consommateurs et disponibilité des nouveaux articles;
- mise en œuvre réussie de la stratégie mondiale de fixation des prix;
- réorientation de la composition des produits du secteur des ventes en gros vers le secteur des ventes directes aux consommateurs, ce qui fait en sorte que le total des produits et la rentabilité sont de plus en plus concentrés au troisième trimestre;
- modification de la composition géographique des ventes se traduisant par une hausse des ventes à l'extérieur du Canada;
- fluctuation des devises par rapport au dollar canadien;
- acquisition de Baffin le 1^{er} novembre 2018.

Bénéfice net (perte nette)

Au cours des huit derniers trimestres, le bénéfice net (la perte nette) a subi l'incidence des facteurs suivants :

- éléments ayant une incidence sur les produits, tels qu'ils sont présentés ci-dessus;
- augmentation de nos investissements dans la marque, le marketing et le soutien administratif et échancier de ces investissements, et augmentation des investissements dans les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles pour soutenir les initiatives de croissance;
- augmentation des frais de vente, généraux et administratifs fixes afférents à nos activités, particulièrement les coûts liés à la croissance de l'effectif et aux locaux associés à la croissance du canal de ventes directes aux consommateurs, ce qui a donné lieu à un bénéfice net négatif et à un bénéfice net réduit au cours des premier et quatrième trimestres, respectivement, lorsque le caractère saisonnier des activités fait en sorte que les produits sont faibles;
- incidence du taux de change;
- fluctuation de la moyenne des coûts d'emprunt pour répondre à l'augmentation des besoins en fonds de roulement net et hausse des emprunts saisonniers au premier et deuxième trimestres de chaque exercice en réaction au caractère saisonnier des produits;
- coûts engagés en vue de l'ouverture de magasins, calendrier de signature des contrats de location et ouverture de magasins;
- à compter du premier trimestre de l'exercice 2020, l'adoption d'IFRS 16 pour la comptabilisation des contrats de location, sans retraitement des résultats des périodes antérieures, comme le permet la norme;
- la nature et le calendrier des coûts de transaction liés aux reclassements d'actions, à l'acquisition de Baffin et aux modifications à nos ententes relatives à la dette à long terme;
- proportion de bénéfice imposable dans les territoires autres que le Canada.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

En millions de dollars canadiens (sauf les montants par action)	Pour le deuxième trimestre clos le		Pour le semestre clos le	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
BAIL	75,4	65,0	47,9	45,1
BAIL ajusté	79,2	66,5	53,3	49,2
Marge du BAIL ajusté	26,9 %	28,9 %	14,6 %	17,9 %
BAILAL	89,5	75,2	75,3	64,5
BAILAL ajusté	89,7	75,7	74,8	67,4
Bénéfice net ajusté	63,6	51,1	40,8	34,4
Bénéfice net ajusté de base par action	0,58 \$	0,47 \$	0,37 \$	0,32 \$
Bénéfice net ajusté dilué par action	0,57 \$	0,46 \$	0,37 \$	0,31 \$
Flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation	(25,9)	(29,9)	(216,4)	(189,3)

En millions de dollars canadiens	29 septembre 2019	30 septembre 2018	31 mars 2019
Dette nette	(537,9)	(240,4)	(63,8)
Fonds de roulement net	400,8	270,0	188,0

BAIL, BAIL ajusté, marge du BAIL ajusté, BAILAL, BAILAL ajusté, bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté de base et dilué par action

Le BAIL, le BAIL ajusté, la marge du BAIL ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté de base et dilué par action sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Nous utilisons ces mesures non conformes aux normes IFRS, et nous sommes d'avis qu'elles permettent aux investisseurs de mieux comprendre notre performance financière et opérationnelle d'une période à l'autre, en raison du fait qu'elles excluent certains éléments significatifs sans effet sur la trésorerie ainsi que certains autres ajustements qui ne reflètent pas, selon nous, nos résultats et notre rendement courants. Par conséquent, nous nous servons de ces paramètres pour évaluer notre performance financière et opérationnelle de base aux fins de notre planification commerciale et à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative des employés salariés. En outre, nous sommes d'avis que les investisseurs utilisent tant les mesures conformes aux normes IFRS que les mesures non conformes aux normes IFRS (le BAIL, le BAIL ajusté, la marge du BAIL ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté de base et dilué par action) pour évaluer les décisions passées, actuelles et futures de la direction en ce qui a trait à nos priorités et à l'affectation de notre capital, de même que pour analyser la façon dont notre entreprise exerce ses activités dans un contexte de cycles économiques et en fonction des événements qui ont une incidence sur le secteur des vêtements, et comment elle s'adapte à ces réalités. Cependant, ces mesures n'ont pas de signification normalisée en vertu des normes IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés au sein de notre secteur. Ces mesures financières ne sont pas censées représenter, ni ne doivent être interprétées comme pouvant remplacer, le bénéfice net, le bénéfice d'exploitation ou toute autre mesure de rendement calculée conformément aux normes IFRS à titre de mesures de la performance opérationnelle ou des flux de trésorerie d'exploitation, ou de mesures de liquidité.

Au cours des périodes antérieures, la société présentait le BAIIA, le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA à titre de mesures de la performance opérationnelle. Au moment de l'adoption d'IFRS 16 pour la comptabilisation des contrats de location au cours de l'exercice 2020 et des exercices ultérieurs, la société a remplacé le BAIIA, le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA par le BAIL, le BAIL ajusté et la marge du BAIL ajusté dans ses informations à fournir à l'égard des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Compte tenu de l'inscription à l'actif des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, et du remplacement des charges locatives par la dotation à l'amortissement et les charges d'intérêts, la société estime que les mesures du BAIIA ne sont plus utiles pour évaluer le bénéfice d'exploitation et la rentabilité opérationnelle.

Aux fins de la présentation du levier financier net, la société a remplacé le BAIIL ajusté (le bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et loyers) par le BAIIA après l'adoption d'IFRS 16 pour la comptabilisation des contrats de location.

Le BAIL, le BAIL ajusté, la marge du BAIL ajusté, le BAIIL, le BAIIL ajusté, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté de base et dilué par action comportent d'importantes limites comme outils d'analyse et ils ne doivent pas être pris isolément ou en remplacement des mesures normalisées en vertu des normes IFRS. Par exemple, ces mesures financières :

- excluent certains paiements d'impôt et de loyers pouvant réduire la trésorerie dont nous disposons;
- ne reflètent pas les besoins de trésorerie liés aux dépenses d'investissement au titre des actifs amortis qui pourraient devoir être remplacés dans l'avenir;
- ne reflètent pas l'évolution de nos besoins en fonds de roulement net ou de nos besoins de trésorerie à l'égard de ceux-ci;
- ne reflètent pas les charges d'intérêts ni les besoins de trésorerie nécessaires aux paiements d'intérêts ou de capital à l'égard de notre dette.

Ces mesures pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés provenant de notre secteur, ce qui viendrait limiter leur utilité à titre de mesures comparatives.

Produits selon un taux de change constant

Étant donné que nous sommes une société mondiale, la comparabilité des produits présentés en dollars canadiens est également touchée par les fluctuations des taux de change lorsque la valeur des devises sous-jacentes avec lesquelles nous effectuons des transactions, comme le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le franc suisse, le yuan chinois et le dollar de Hong Kong varie au fil du temps par rapport au dollar canadien. Ces fluctuations des taux peuvent avoir une incidence importante sur nos résultats présentés. Par conséquent, en plus des mesures financières préparées conformément aux normes IFRS, nos analyses sur les produits contiennent souvent des mesures établies selon un taux de change constant qui sont calculées en convertissant les montants présentés pour l'exercice précédent en montants comparables au moyen d'un taux de change unique pour chaque devise, établi selon les taux de change pour la période considérée. Cette mesure ne doit pas être considérée de façon isolée ni en remplacement de toute mesure normalisée en vertu des normes IFRS. Nous présentons de l'information financière selon un taux de change constant, laquelle constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS, en complément de nos résultats d'exploitation présentés. Nous utilisons l'information selon un taux de change constant afin de fournir un cadre pour évaluer la performance de nos secteurs d'activité et régions géographiques, compte non tenu des incidences des fluctuations des taux de change. Nous estimons que cette information est utile

aux investisseurs pour faciliter les comparaisons des résultats d'exploitation et pour mieux identifier les tendances de nos activités. Se reporter à la section « Produits » dans la rubrique des résultats d'exploitation pour un rapprochement des produits présentés et des produits calculés sur la base d'un taux de change constant.

Cette mesure pourrait être calculée différemment par d'autres sociétés provenant de notre secteur, ce qui viendrait limiter son utilité à titre de mesure comparative.

Dette nette et levier financier net

La dette nette et le levier financier net sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Nous utilisons ces mesures non conformes aux normes IFRS pour déterminer le levier financier d'une société et sa capacité à respecter ses obligations en vertu de ses emprunts, et nous sommes d'avis que certains investisseurs et analystes les utilisent également. Nous définissons la dette nette comme l'endettement total, déduction faite de la trésorerie, et le levier financier net, comme le ratio de la dette nette sur le BAIIAL ajusté; ces deux mesures sont calculées sur les 12 derniers mois au moyen de l'information financière présentée pour chaque trimestre. Ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée ni en remplacement de toute mesure normalisée en vertu des normes IFRS. Se reporter à la section « Dette » de la rubrique « Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement » ci-dessous pour un tableau présentant le calcul de la dette nette et pour une analyse du levier financier net.

Ces mesures pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés provenant de notre secteur, ce qui viendrait limiter leur utilité à titre de mesures comparatives.

Fonds de roulement net et ratio de rotation du fonds de roulement net

Le fonds de roulement net et le ratio de rotation du fonds de roulement net sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Nous utilisons ces mesures pour déterminer les liquidités de la société et la gestion des ressources du fonds de roulement net, et nous sommes d'avis que certains investisseurs et analystes les utilisent également. Selon notre définition, le fonds de roulement net correspond aux actifs courants, déduction faite de la trésorerie, moins les passifs courants à l'exclusion des emprunts à court terme et de la tranche courante des obligations locatives. Le ratio de rotation du fonds de roulement net est le ratio du fonds de roulement net moyen par rapport aux produits, calculé sur les 12 derniers mois au moyen de l'information financière présentée pour chaque trimestre. Ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée ni en remplacement de toute mesure normalisée en vertu des normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement » ci-dessous pour un tableau présentant le calcul du fonds de roulement net.

Ces mesures pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés provenant de notre secteur, ce qui viendrait limiter leur utilité à titre de mesures comparatives.

Flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation

Les flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation sont une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Nous utilisons ces mesures pour évaluer le levier financier de la société de même que la trésorerie disponible pour le remboursement des emprunts et d'autres activités de financement, ainsi que comme indicateur de la performance financière opérationnelle, et nous sommes d'avis que certains investisseurs et analystes les utilisent également. Nous définissons les flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation comme les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, plus les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement, moins les paiements de capital sur les obligations locatives. Cette

mesure ne doit pas être prise isolément ou en remplacement des mesures normalisées en vertu des normes IFRS. Un tableau présentant le solde des flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation pour la période considérée se trouve à la rubrique « Flux de trésorerie » ci-dessous.

Ces mesures pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés provenant de notre secteur, ce qui viendrait limiter leur utilité à titre de mesures comparatives.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du bénéfice net et du BAII, du BAII ajusté, du BAIIAL, du BAIIAL ajusté et du bénéfice net ajusté pour les périodes indiquées. La marge du BAII ajusté correspond au BAII ajusté pour la période présentée, exprimé en pourcentage des produits pour la même période.

	Pour le deuxième trimestre clos le		Pour le semestre clos le	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
En millions de dollars canadiens				
Bénéfice net	60,6	49,9	31,2	31,2
<i>Ajouter (déduire) l'incidence de ce qui suit :</i>				
Charge (économie) d'impôt	8,9	11,0	(1,4)	6,7
Charges d'intérêts et autres charges financières, montant net	5,9	4,1	18,1	7,2
BAII	75,4	65,0	47,9	45,1
Coûts liés au reclassement a)	0,1	—	0,1	1,2
Coûts liés à l'acquisition de Baffin b)	0,9	—	1,4	—
Profit de change latent sur la facilité d'emprunt à terme c)	(0,9)	(0,5)	(2,4)	(0,1)
Rémunération fondée sur des actions d)	0,1	1,0	0,4	1,8
Coûts engagés en vue de l'ouverture de magasins e)	3,6	1,0	5,9	1,2
Total des ajustements	3,8	1,5	5,4	4,1
BAII ajusté	79,2	66,5	53,3	49,2
<i>Marge du BAII ajusté</i>	26,9 %	28,9 %	14,6 %	17,9 %
<i>Ajouter l'incidence de ce qui suit :</i>				
Amortissements	14,1	4,5	27,4	8,9
Charges locatives	—	5,7	—	10,5
BAIIAL	89,5	75,2	75,3	64,5
BAIIAL ajusté¹	89,7	75,7	74,8	67,4

1. Le BAIIAL ajusté est calculé comme étant le BAIIAL ajusté pour tenir compte des éléments a) à d) ci-après.

En millions de dollars canadiens	Pour le deuxième trimestre clos le		Pour le semestre clos le	
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	29 septembre 2019	30 septembre 2018
Bénéfice net	60,6	49,9	31,2	31,2
<i>Ajouter (déduire) l'incidence de ce qui suit :</i>				
Coûts liés au reclassement a)	0,1	—	0,1	1,2
Coûts liés à l'acquisition de Baffin b)	0,9	—	1,4	—
Profit de change latent sur la facilité d'emprunt à terme c)	(0,9)	(0,5)	(2,4)	(0,1)
Rémunération fondée sur des actions d)	0,1	1,0	0,4	1,8
Coûts engagés en vue de l'ouverture de magasins f)	4,0	1,0	6,8	1,2
Amortissement accéléré des coûts non amortis liés au refinancement de l'emprunt à terme g)	—	—	7,0	—
Total des ajustements	4,2	1,5	13,3	4,1
Incidence fiscale des ajustements	(1,2)	(0,3)	(3,7)	(0,9)
Bénéfice net ajusté	63,6	51,1	40,8	34,4

- a) Représente les coûts engagés dans le cadre des reclassements, y compris les honoraires, les frais de consultation et les frais juridiques et comptables que nous n'aurions autrement pas engagés, de même que ceux comptabilisés au fil du temps.
- b) Représente les coûts liés à l'acquisition de Baffin et l'incidence de la marge brute qui aurait autrement été présentée dans les stocks comptabilisés à la valeur nette de réalisation diminuée du coût des ventes.
- c) Représente les profits de change latents comptabilisés lors de la conversion en dollars canadiens de la facilité d'emprunt à terme libellée en dollars américains, déduction faite de l'incidence des transactions sur dérivés conclues pour couvrir une partie de l'exposition au risque de change.
- d) Représente la charge de rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie liée aux options sur actions émises avant le premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de la société en vertu de l'ancien régime et les cotisations sociales en trésorerie de 0,1 M\$ et de 0,4 M\$ au deuxième trimestre et au semestre clos le 29 septembre 2019, respectivement (deuxième trimestre et semestre clos le 30 septembre 2018 – 1,0 M\$ et 1,8 M\$, respectivement), payées par la société sur les profits gagnés par les porteurs d'options (rémunération) à l'exercice de leurs options sur actions.
- e) Représente les coûts engagés au cours des périodes précédant l'ouverture de nouveaux magasins de détail, ce qui comprend l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation en 2019 et des charges locatives en 2018.
- f) Représente les coûts engagés au point e) ci-dessus, majorés des intérêts sur les obligations locatives en 2019.
- g) Représente l'amortissement accéléré des coûts non amortis sans effet sur la trésorerie relativement aux modifications de la facilité d'emprunt à terme le 10 mai 2019.

SITUATION FINANCIÈRE, SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Situation financière

Le tableau suivant présente notre fonds de roulement net¹ au 29 septembre 2019, au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2019.

En millions de dollars canadiens	29 septembre 2019	30 septembre 2018	Variation en dollars	31 mars 2019	Variation en dollars
Actifs courants, déduction faite de la trésorerie	553,9	373,9	180,0	324,6	229,3
Passifs courants, déduction faite des emprunts à court terme et de la tranche courante des obligations locatives	153,1	103,9	(49,2)	136,6	(16,5)
Fonds de roulement net ¹	400,8	270,0	130,8	188,0	212,8

1. *Le fonds de roulement net et le ratio de rotation du fonds de roulement net sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures.*

Au 29 septembre 2019, notre fonds de roulement net s'élevait à 400,8 M\$, comparativement à un fonds de roulement net de 270,0 M\$ au 30 septembre 2018. L'augmentation de 130,8 M\$ tient principalement à l'expansion de notre réseau de magasins de détail et à la constitution de stocks régulateurs par voie de l'internalisation d'une plus grande proportion de notre production et de l'optimisation du recours à nos tiers fabricants. Combinée à une stratégie visant à augmenter les stocks (particulièrement les stocks continus) en vue des saisons futures, cette façon de faire a donné lieu à une augmentation de 139,0 M\$ des stocks en prévision de la croissance dans tous nos canaux, puisque nous sommes parvenus à accélérer la production après l'accroissement de notre capacité interne. En outre, nous avons comptabilisé une augmentation de 33,8 M\$ des créances clients, en raison de la hausse des ventes en gros au cours de la période. Ces augmentations ont été contrebalancées par une hausse de 41,5 M\$ des créditeurs et charges à payer et une hausse de 5,7 M\$ de l'impôt sur le résultat à payer. Au 29 septembre 2019, le fonds de roulement net comprenait des soldes liés à Baffin. Le ratio de rotation du fonds de roulement net¹ s'est établi à 29,7 % pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019.

Au 29 septembre 2019, notre fonds de roulement net s'élevait à 400,8 M\$, comparativement à 188,0 M\$ au 31 mars 2019. L'augmentation de 212,8 M\$ du fonds de roulement net découle principalement d'une augmentation de 97,9 M\$ des stocks liée à l'expansion de notre réseau de magasins de détail, de la création de stocks régulateurs et de l'augmentation de la capacité de production en prévision de la hausse de la demande des clients, ainsi que d'une augmentation de 127,8 M\$ des créances clients et d'une diminution de 8,8 M\$ de l'impôt sur le résultat à payer, facteurs contrebalancés par une augmentation de 24,1 M\$ des créditeurs et charges à payer.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente un résumé des tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 par rapport au deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018 ainsi que pour le semestre clos le 29 septembre 2019 par rapport au semestre clos le 30 septembre 2018.

En millions de dollars canadiens	Pour le deuxième trimestre clos le			Pour le semestre clos le		
	29 septembre 2019	30 septembre 2018	Variation en dollars	29 septembre 2019	30 septembre 2018	Variation en dollars
Total des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) éléments suivants :						
Activités d'exploitation	(0,7)	(17,7)	17,0	(181,0)	(172,2)	(8,8)
Activités d'investissement	(20,6)	(12,2)	(8,4)	(25,8)	(17,1)	(8,7)
Activités de financement	30,4	47,8	(17,4)	151,9	127,1	24,8
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	0,1	(0,3)	0,4	0,5	(0,9)	1,4
Diminution de la trésorerie	9,2	17,6	(8,4)	(54,4)	(63,1)	8,7
Trésorerie au début de la période	25,0	14,6	10,4	88,6	95,3	(6,7)
Trésorerie à la fin de la période	34,2	32,2	2,0	34,2	32,2	2,0
Flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation ¹	(25,9)	(29,9)	4,0	(216,4)	(189,3)	(27,1)

1. Les flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de cette mesure.

Besoins de trésorerie

Nous avons besoin de trésorerie principalement pour financer le fonds de roulement net, les dépenses d'investissement, le service de la dette, et pour les besoins généraux de l'entreprise. La trésorerie provenant des activités d'exploitation constitue notre principale source de fonds pour répondre à nos besoins de trésorerie tout au long de notre cycle annuel. Nous avons également recours aux emprunts à court terme et à la facilité renouvelable pour les besoins de trésorerie à court terme et pour avoir des fonds disponibles dans le fonds de roulement net. Notre capacité à financer nos activités, à effectuer les dépenses d'investissement prévues, à respecter nos obligations en vertu de nos emprunts et à rembourser ou refinancer la dette dépend de notre performance opérationnelle et de nos flux de trésorerie futurs, lesquels sont assujettis, entre autres, à la conjoncture économique, financière et commerciale, qui est parfois indépendante de notre volonté. La nature saisonnière de nos activités d'exploitation a une incidence importante sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont habituellement plus élevés aux troisième et quatrième trimestres de l'exercice en raison de besoins en fonds de roulement net réduits durant ces périodes et du recouvrement de créances à même les produits gagnés plus tôt dans l'année.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 se sont chiffrés à 0,7 M\$, comparativement à 17,7 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. La diminution de 17,0 M\$ des sorties de trésorerie provenant des activités d'exploitation est principalement attribuable à l'augmentation du bénéfice net et à la variation favorable des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation, facteurs contrebalancés par une hausse de l'impôt sur le résultat et des intérêts payés au cours du trimestre. La variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation s'explique par l'augmentation des fonds utilisés pour produire des stocks en prévision de la croissance au cours des périodes futures et par la hausse des débiteurs découlant d'une augmentation des produits, facteurs contrebalancés par une augmentation des créditeurs et charges à payer.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation pour le semestre clos le 29 septembre 2019 se sont chiffrés à 181,0 M\$, comparativement à 172,2 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 8,8 M\$ des sorties de trésorerie provenant des activités d'exploitation est principalement attribuable à l'incidence des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation et à l'augmentation de l'impôt sur le résultat et des intérêts payés, facteurs contrebalancés par une hausse du bénéfice net en trésorerie à l'exercice 2020. La variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation s'explique par l'augmentation des fonds utilisés pour produire des stocks en prévision de la croissance au cours des périodes futures et par la hausse des débiteurs découlant d'une augmentation des produits, facteurs contrebalancés par une augmentation des créditeurs et charges à payer.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 se sont chiffrés à 20,6 M\$, comparativement à 12,2 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 8,4 M\$ des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement a principalement trait aux sorties de trésorerie pour la construction des magasins de détail, aux investissements dans les technologies de l'information et le développement de produits et aux entrées d'immobilisations au titre de l'accroissement de la capacité de fabrication.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour le semestre clos le 29 septembre 2019 se sont chiffrés à 25,8 M\$, comparativement à 17,1 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 8,7 M\$ des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement a principalement trait aux sorties de trésorerie pour la construction des magasins de détail, aux investissements dans les technologies de l'information et le développement de produits et aux entrées d'immobilisations au titre de l'accroissement de la capacité de fabrication.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019 se sont chiffrés à 30,4 M\$, comparativement à 47,8 M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. La diminution de 17,4 M\$ des flux de trésorerie provenant des activités de financement est principalement attribuable à la baisse de 11,9 M\$ des emprunts et à un paiement de capital de 4,6 M\$ sur les obligations locatives au cours du trimestre.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement pour le semestre clos le 29 septembre 2019 se sont chiffrés à 151,9 M\$, comparativement à 127,1 M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. L'augmentation de 24,8 M\$ des flux de trésorerie provenant des activités de financement est principalement attribuable à la hausse de 71,9 M\$ des emprunts et à un montant de 4,6 M\$ au titre du règlement de contrats dérivés liés à la facilité d'emprunt à terme, facteurs contrebalancés par des paiements de 38,7 M\$ aux fins de l'achat et de l'annulation d'actions à droit de vote subalterne et par un paiement de capital de 9,6 M\$ sur les obligations locatives.

Flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation¹

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation, des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement et des obligations locatives avec les flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation.

En millions de dollars canadiens	Pour le deuxième trimestre clos le			Pour le semestre clos le		
	29 septembre	30 septembre	Variation en dollars	29 septembre	30 septembre	Variation en dollars
	2019	2018		2019	2018	
Total de la trésorerie affectée aux :						
Activités d'exploitation	(0,7)	(17,7)	17,0	(181,0)	(172,2)	(8,8)
Activités d'investissement	(20,6)	(12,2)	(8,4)	(25,8)	(17,1)	(8,7)
Déduire l'incidence de ce qui suit :						
Paiements de capital sur les obligations locatives	(4,6)	—	(4,6)	(9,6)	—	(9,6)
Flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation¹	(25,9)	(29,9)	4,0	(216,4)	(189,3)	(27,1)

1. Les flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de cette mesure.

Les flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation se sont chiffrés à (25,9) M\$ pour le deuxième trimestre clos le 29 septembre 2019, ce qui s'explique surtout par la production de stocks en prévision de la croissance au cours des périodes futures et des dépenses d'investissement liées à l'expansion de notre réseau de magasins de détail, comparativement à (29,9) M\$ pour le deuxième trimestre clos le 30 septembre 2018. La variation découle d'une baisse des sorties de trésorerie provenant des activités d'exploitation, contrebalancée par une hausse des sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement et par les paiements de capital sur les obligations locatives.

Les flux de trésorerie disponibles liés à l'exploitation se sont chiffrés à (216,4) M\$ pour le semestre clos le 29 septembre 2019, ce qui s'explique surtout par la production de stocks en prévision de la croissance au cours des périodes futures et des dépenses d'investissement liées à l'expansion de notre réseau de magasins de détail, comparativement à (189,3) M\$ pour le semestre clos le 30 septembre 2018. La variation découle d'une hausse des sorties de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des activités d'investissement, ainsi que des paiements de capital sur les obligations locatives.

Dette

Le tableau suivant présente notre dette nette¹, au 29 septembre 2019, au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2019.

En millions de dollars canadiens	29 septembre 2019	30 septembre 2018	Variation en dollars	31 mars 2019	Variation en dollars
Trésorerie	34,2	32,2	2,0	88,6	(54,4)
Emprunts à court terme	(17,8)	—	(17,8)	—	(17,8)
Facilité renouvelable	(179,4)	(125,8)	(53,6)	—	(179,4)
Emprunt à terme	(150,7)	(146,8)	(3,9)	(152,4)	1,7
Obligations locatives	(224,2)	—	(224,2)	—	(224,2)
Dette nette¹	(537,9)	(240,4)	(297,5)	(63,8)	(474,1)

1. *La dette nette et le ratio de levier financier net sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » pour une description de ces mesures.*

Au 29 septembre 2019, la dette nette s'établissait à 537,9 M\$, comparativement à 240,4 M\$ au 30 septembre 2018. L'augmentation de 297,5 M\$ est principalement attribuable à la comptabilisation d'obligations locatives de 224,2 M\$ découlant de l'adoption d'IFRS 16 et à la hausse des emprunts en vertu des emprunts à court terme et de la facilité renouvelable. Le levier financier net au 29 septembre 2019 était de 2,0 fois le BAIIAL ajusté, ce qui comprend la comptabilisation des obligations locatives avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019.

La dette nette au 29 septembre 2019 s'établissait à 537,9 M\$, comparativement à 63,8 M\$ au 31 mars 2019. L'augmentation de 474,1 M\$ de la dette nette est attribuable à la comptabilisation d'un montant de 224,2 M\$ au titre des obligations locatives, à des emprunts de 179,4 M\$ et de 17,8 M\$ en vertu des emprunts à court terme et de la facilité renouvelable, respectivement, et à la baisse de 54,4 M\$ de la trésorerie.

Emprunts à court terme

Le 18 juillet 2019, une filiale de la société dans la région de la Chine élargie a conclu une facilité d'emprunt non engagée d'un montant de 160,0 M RMB. La facilité comprend une facilité de garantie bancaire non financière d'un montant de 10,0 M RMB. Les durées de chaque prélèvement sur la facilité d'emprunt seront de un, trois ou six mois, ou d'une autre durée convenue ne devant pas excéder 12 mois (y compris toute prolongation ou reconduction). Le taux d'intérêt correspond à 105 % du taux de référence applicable de la Banque populaire de Chine, et les intérêts sont payables après un, trois ou six mois, selon la durée de chaque prélèvement. La facilité est garantie par la société, et les montants prélevés sur la facilité seront utilisés pour satisfaire aux besoins en fonds de roulement. Au 29 septembre 2019, un montant de 17,8 M\$ (95,9 M RMB) était en cours.

Modifications des ententes sur la dette à long terme

Le 10 mai 2019, la société a conclu des ententes avec ses prêteurs en vue de modifier les modalités de sa facilité renouvelable et de sa facilité d'emprunt à terme. La modification de la facilité renouvelable s'est traduite par une augmentation de l'engagement de crédit pour le porter à 300,0 M\$, une augmentation saisonnière pouvant aller jusqu'à 350,0 M\$ durant la période de pointe (du 1^{er} juin au 30 novembre) et le report de la date d'échéance du 3 juin 2021 au 3 juin 2024. La modification de la facilité d'emprunt à terme a eu pour effet d'abaisser le taux d'intérêt, qui est passé du taux LIBOR majoré de 4,00 % au taux LIBOR majoré de 3,50 %, et de reporter la date d'échéance du 2 décembre 2021 au 2 décembre 2024.

Facilité renouvelable

La société a conclu une entente avec un syndicat de prêteurs concernant une facilité renouvelable garantie de premier rang adossée à des actifs d'un montant de 300,0 M\$, engagement augmentant à 350,0 M\$ durant la période de pointe (du 1^{er} juin au 30 novembre) (avant la modification – 200,0 M\$, engagement augmentant à 250,0 M\$ pendant la période de pointe). L'engagement à l'égard d'une facilité de crédit renouvelable comprend aussi un engagement de lettre de crédit d'un montant de 25,0 M\$, un engagement connexe de 5,0 M\$ en lettres de crédit libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien, le dollar américain, l'euro ou la livre sterling et un engagement de crédit de sécurité de 25,0 M\$. La facilité renouvelable permet d'effectuer des prélèvements en dollars canadiens, en dollars américains, en euros, en livres sterling et en d'autres monnaies. La facilité renouvelable arrive à échéance le 3 juin 2024. Les montants prélevés en vertu de la facilité renouvelable peuvent être empruntés, remboursés et empruntés de nouveau pour financer les besoins généraux de l'entreprise.

Les emprunts en vertu de la facilité renouvelable peuvent, à notre gré, être maintenus de temps à autre à titre a) d'emprunts au taux préférentiel, qui portent intérêt à un taux annuel équivalent à la marge applicable pour les emprunts au taux préférentiel, majorée du taux préférentiel, b) d'acceptations bancaires, sur la base d'un produit escompté, compte tenu du taux d'escompte en vigueur majoré d'un taux annuel équivalent à la marge applicable pour les commissions d'acceptation, c) d'emprunts au taux de base de remplacement, qui portent intérêt à un taux annuel équivalent à la marge applicable pour les emprunts au taux de base de remplacement, majorée du taux de base de remplacement, d) d'emprunts au taux de base européen, qui portent intérêt à un taux annuel équivalent à la marge applicable pour les emprunts au taux de base européen, majorée du taux de base européen, e) d'emprunts au taux LIBOR, qui portent intérêt à un taux annuel équivalent à la marge applicable pour les emprunts au taux LIBOR, majorée du taux LIBOR, ou f) d'emprunts au taux EURIBOR, qui portent intérêt à un taux annuel équivalent à la marge applicable pour les emprunts au taux EURIBOR, majorée du taux EURIBOR applicable.

Une commission d'engagement sera prélevée sur la tranche moyenne quotidienne inutilisée de la facilité renouvelable. La commission d'engagement sera de 0,25 % par année si l'utilisation moyenne en vertu de la facilité renouvelable dépasse 50 % et de 0,375 % si l'utilisation moyenne en vertu de la facilité renouvelable est inférieure à 50 %. En ce qui concerne les lettres de garantie, des frais de lettres de crédit s'accumuleront sur le total de la valeur nominale des lettres de crédit en cours aux termes de la facilité renouvelable, selon un taux équivalent à la marge applicable pour les emprunts au taux LIBOR. En ce qui concerne les lettres de crédit documentaires et commerciales, les frais de lettres de crédit s'élèveront à 50 % de la marge applicable pour les emprunts au taux LIBOR. Des frais de façade seront prélevés sur le total de la valeur nominale des lettres de crédit en cours, selon un taux équivalent à 0,125 % par année. En outre, nous payons à l'agent administratif des frais de suivi de un millier de dollars par mois aux termes de la facilité renouvelable.

La facilité renouvelable comporte des clauses restrictives financières et non financières qui pourraient avoir une incidence sur la capacité de la société à prélever des fonds. Au 29 septembre 2019, au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2019, et pour les périodes closes à ces dates, la société respectait toutes les clauses restrictives.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, la société a engagé des coûts de transaction de 0,6 M\$ relativement à la modification de la facilité renouvelable. Le total des coûts de transaction différés sera amorti sur la durée jusqu'à l'échéance prolongée de la facilité.

Au 29 septembre 2019, un montant de 177,7 M\$ était en cours aux termes de la facilité renouvelable, déduction faite des coûts de transaction différés de 1,7 M\$ (30 septembre 2018 – 124,3 M\$, déduction faite des coûts de transaction différés de 1,5 M\$). Au 31 mars 2019, la société avait remboursé tous les montants dus en vertu de la facilité renouvelable, ce qui a donné lieu à la comptabilisation de coûts de transaction différés connexes de 1,2 M\$ dans les autres passifs à long terme.

Au 29 septembre 2019, la société disposait d'une capacité d'emprunt inutilisée de 164,5 M\$ aux termes de la facilité renouvelable (30 septembre 2018 – 123,3 M\$; 31 mars 2019 – 165,5 M\$).

Au 29 septembre 2019, la société avait des lettres de crédit en cours de 6,1 M\$ (30 septembre 2018 – 0,9 M\$; 31 mars 2019 – 1,2 M\$) en vertu de la facilité renouvelable. En plus des lettres de crédit en cours en vertu de la facilité de crédit renouvelable, une filiale de la société a conclu une entente de garantie d'un montant de 13,9 M HKD relativement à un contrat de location visant un magasin de détail à Hong Kong. La filiale remboursera à la banque émettrice les montants prélevés sur la garantie. Au 29 septembre 2019, aucun montant n'avait été prélevé.

Facilité d'emprunt à terme

La société a conclu avec un syndicat de prêteurs une convention d'emprunt garantie de premier rang qui partage la même garantie que la facilité renouvelable, d'un montant en capital total impayé de 113,8 M\$ US auprès de la succursale des îles Caïmans de Credit Suisse AG, à titre d'agent administratif et d'agent des sûretés, et certaines institutions financières, à titre de prêteurs. La facilité d'emprunt à terme porte intérêt au taux LIBOR majoré d'une marge applicable de 3,50 % (avant la modification – taux LIBOR majoré d'une marge applicable de 4,00 %, à condition que le taux LIBOR ne soit pas inférieur à 1,00 %), payable mensuellement à terme échu. La facilité d'emprunt à terme arrivera à échéance le 2 décembre 2024. Les montants dus peuvent être remboursés à tout moment sans prime et sans pénalité, mais les montants remboursés ne peuvent être empruntés de nouveau. Toutes les obligations en vertu de la facilité d'emprunt à terme sont garanties sans condition par la société et, sous réserve de certaines exceptions, par nos filiales américaines, britanniques et canadiennes. La facilité d'emprunt à terme prévoit les cas de défaillance courants.

La société a donné la quasi-totalité de ses actifs en garantie de la facilité d'emprunt à terme. La facilité d'emprunt à terme comporte des clauses restrictives financières et non financières. Au 29 septembre 2019, au 30 septembre 2018 et au 31 mars 2019, et pour les périodes closes à ces dates, la société respectait toutes les clauses restrictives.

La société a déterminé que les modifications de la facilité d'emprunt à terme correspondent à un paiement anticipé sans frais de la facilité d'emprunt à terme initiale et à la création de la facilité d'emprunt à terme modifiée selon les conditions du marché. La société a comptabilisé les modifications de la facilité d'emprunt à terme comme une extinction de la dette et un nouvel emprunt du montant pouvant être prélevé. La facilité d'emprunt à terme initiale, d'un montant de 151,7 M\$ (113,8 M\$ US), de même que les coûts non amortis connexes de 7,0 M\$, ont été décomptabilisés. L'amortissement accéléré des coûts non amortis est inclus dans les charges d'intérêts et autres charges financières, montant net dans l'état du résultat net.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, la société a engagé des coûts de transaction de 1,4 M\$ dans le cadre de la modification de la facilité d'emprunt à terme, lesquels seront amortis sur la nouvelle durée jusqu'à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comme la facilité d'emprunt à terme est libellée en dollars américains, la société réévalue le solde impayé en dollars canadiens à chaque date de bilan. Au 29 septembre 2019, le capital des emprunts en vertu de la facilité d'emprunt à terme totalisait 150,7 M\$ (30 septembre 2018 – 146,8 M\$; 31 mars 2019 – 152,4 M\$). L'écart entre les sommes de ces périodes découle de la variation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Obligations locatives

En raison de l'adoption d'IFRS 16, la société a comptabilisé une tranche de 150,8 M\$ des obligations locatives au 1^{er} avril 2019, et avait des obligations locatives de 224,2 M\$ au 29 septembre 2019, dont une tranche de 32,6 M\$ est exigible dans moins de un an. Les obligations locatives correspondent au montant actualisé des paiements futurs liés à des actifs au titre de droits d'utilisation en vertu de contrats de location.

Gestion du capital

La société gère son capital, qui est constitué des capitaux propres (actions à droit de vote subalterne et à droit de vote multiple) et de la dette à court terme et à long terme (les emprunts à court terme et la facilité renouvelable et la facilité d'emprunt à terme, respectivement), en ayant pour objectif d'assurer un fonds de roulement net suffisant tout au long du cycle d'exploitation annuel et de fournir les ressources financières suffisantes à la croissance des activités afin de satisfaire à la demande à long terme des clients. La direction cible un ratio du BAIIAL ajusté sur la dette nette des 12 derniers mois reflétant les variations saisonnières du secteur étant donné que le fonds de roulement net est constitué au cours du deuxième trimestre. Le conseil d'administration surveille la gestion du capital de la société sur une base régulière. La société évalue régulièrement la suffisance du capital et sa capacité de financement, puis effectue des ajustements en fonction de sa stratégie, de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque du secteur.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le conseil d'administration a autorisé la société à lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto, afin de racheter jusqu'à 1 600 000 actions à droit de vote subalterne sur la période de 12 mois allant du 31 mai 2019 au 30 mai 2020. Les actions à droit de vote subalterne rachetées seront annulées.

Au cours du semestre clos le 29 septembre 2019, la société a racheté 853 500 actions à droit de vote subalterne aux fins d'annulation, à un prix moyen de 45,35 \$ par action, pour une contrepartie en trésorerie totale de 38,7 M\$. Le montant payé pour racheter les actions à droit de vote subalterne, soit 1,6 M\$, a été imputé au capital social au coût moyen par action en circulation, et le montant restant, soit 37,1 M\$, a été imputé aux bénéfices non distribués.

Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente un résumé de certaines de nos obligations contractuelles importantes et d'autres obligations au 29 septembre 2019.

En millions de dollars canadiens	T3 au T4 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	134,5	—	—	—	—	—	—	134,5
Emprunts à court terme	17,8	—	—	—	—	—	—	17,8
Facilité renouvelable	—	—	—	—	—	179,4	—	179,4
Facilité d'emprunt à terme	—	—	—	—	—	150,7	—	150,7
Billet à payer	—	3,0	—	—	—	—	—	3,0
Engagements de paiement d'intérêts liés aux emprunts ¹	7,3	14,4	14,4	14,4	14,4	6,6	—	71,5
Obligations locatives	20,9	43,0	42,5	43,2	40,6	40,3	85,6	316,1
Obligations au titre des régimes de retraite	—	—	—	—	—	—	2,2	2,2
Total des obligations contractuelles	180,5	60,4	56,9	57,6	55,0	377,0	87,8	875,2

1. Les engagements de paiement d'intérêts sont calculés en fonction du solde de l'emprunt et des taux d'intérêt à payer sur les emprunts à court terme, la facilité renouvelable et la facilité d'emprunt à terme, soit 4,57 %, 3,30 % et 5,61 %, respectivement, au 29 septembre 2019.

Au 29 septembre 2019, nous avons d'autres obligations, notamment des provisions au titre des garanties, des frais de résiliation de contrats conclus avec des agents, des retours sur ventes, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des passifs d'impôt différé. Ces obligations à long terme n'ont pas été incluses dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

Arrangements hors bilan

La société n'a conclu aucun arrangement hors bilan qui a, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative actuelle ou future sur sa situation financière, ses produits et ses charges, ses résultats d'exploitation, sa liquidité, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Capital social en circulation

Canada Goose est une société ouverte et les actions à droit de vote subalterne sont cotées à la Bourse de New York (NYSE : GOOS) et à la Bourse de Toronto (TSX : GOOS). Au 8 novembre 2019, il y avait 58 643 860 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation et 51 004 076 actions à droit de vote multiple émises et en circulation.

Au 8 novembre 2019, il y avait 2 159 134 options et 37 826 unités d'actions restreintes en circulation en vertu des régimes de rémunération incitative fondée sur des titres de capitaux propres de la société, et les droits étaient acquis à cette date pour 898 411 de ces options. Chaque option peut être exercée pour obtenir une action à droit de vote subalterne. Nous nous attendons à ce que les unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis soient payées, au moment du règlement, au moyen de l'émission de une action à droit de vote subalterne par unité d'action restreinte.

INFORMATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES SUR LE RISQUE DE MARCHÉ

Les transactions que nous effectuons dans le cours normal de nos activités nous exposent à certains risques liés au marché. Ces risques sont principalement associés aux taux de change et aux taux d'intérêt.

Risque de change

Risque de change lié aux flux de trésorerie d'exploitation

Nos états financiers intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, mais une partie de l'actif net de la société est libellée en devises, principalement en dollars américains, en euros, en livres sterling, en francs suisses, en yuans chinois et en dollars de Hong Kong par l'intermédiaire de ses établissements à l'étranger situés aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Suisse, à Hong Kong et en Chine. En outre, nos transactions en yuans chinois et en dollars de Hong Kong augmenteront au fur et à mesure que nos activités dans la région de la Chine élargie prendront de l'ampleur. Le montant net des actifs monétaires libellés en monnaies autres que le dollar canadien qui sont détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Nous nous exposons en conséquence à des profits et à des pertes de change. Les produits et les charges de tous les établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des taux de change des devises qui avoisinent les taux en vigueur aux dates auxquelles ils sont comptabilisés. Une appréciation des devises par rapport au dollar canadien se traduira par une augmentation des produits qui aura une incidence positive sur le bénéfice d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une dépréciation des devises par rapport au dollar canadien aura l'effet contraire.

Nous sommes également exposés aux fluctuations des prix des achats libellés en dollars américains en raison des variations du taux de change en dollars américains. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain se traduira par une augmentation des coûts des matières premières qui aura une incidence négative sur le bénéfice d'exploitation et le bénéfice net, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Depuis l'exercice 2016, nous avons mis en place des instruments dérivés sous forme de contrats à terme afin de gérer la majeure partie de notre exposition actuelle et prévue aux fluctuations des taux de change du dollar américain, de l'euro, de la livre sterling, du franc suisse, du yuan chinois, du dollar de Hong Kong et de la couronne suédoise pour les produits et l'approvisionnement. À compter de l'exercice 2017, certains contrats de change à terme ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et comptabilisés comme telles.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des contrats de change à terme et les sommes correspondantes au 29 septembre 2019.

(en millions)	Montant global	Devise
Contrat de change à terme visant l'achat de dollars canadiens	194,8 \$ US	Dollar américain
	167,9 €	Euro
Contrat de change à terme visant la vente de dollars canadiens	100,4 \$ US	Dollar américain
	35,0 €	Euro
Contrat de change à terme visant l'achat d'euros	3,7 CHF	Franc suisse
	741,1 CNY	Yuan chinois
	52,8 £	Livre sterling
	110,0 HKD	Dollar de Hong Kong
	10,0 SEK	Couronne suédoise
Contrat de change à terme visant la vente d'euros	20,3 CHF	Franc suisse
	3,0 £	Livre sterling

Risque de change lié aux emprunts

Les montants disponibles en vertu de la facilité d'emprunt à terme et d'une partie de la facilité renouvelable sont libellés en dollars américains. D'après l'encours de 150,7 M\$ (113,8 M\$ US) de la facilité d'emprunt à terme au 29 septembre 2019, une baisse de 0,01 \$ de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain donnerait lieu à une diminution de notre bénéfice net de 1,1 M\$ seulement en raison de l'incidence de cette fluctuation du taux de change sur ces emprunts. L'encours de la tranche de notre facilité renouvelable libellée en dollars américains s'établit à 83,7 M\$, et une baisse de 0,01 \$ de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain donnerait lieu à une diminution de notre bénéfice net de 0,8 M\$ seulement en raison de l'incidence de cette fluctuation du taux de change sur ces emprunts.

La société couvre une partie de son exposition au risque de change lié aux paiements de capital et d'intérêts sur sa facilité d'emprunt à terme libellée en dollars américains.

La société a conclu un swap de devises en vendant des emprunts à taux variable de 93,0 M\$, soit un montant équivalant à 70,0 M\$ US, évalué à la date de transaction, portant intérêt au taux LIBOR majoré de 3,50 %, et en recevant des emprunts à taux fixe de 93,0 M\$ portant intérêt à un taux de 5,02 %. Ce swap de devises a été désigné au moment de son établissement et comptabilisé à titre de couverture de flux de trésorerie et, dans la mesure où la couverture est efficace, les profits et pertes latents sont inclus dans les autres éléments du résultat global jusqu'au reclassement dans l'état du résultat net, puisque les paiements d'intérêts liés à la couverture et les remboursements de capital (ou réévaluations périodiques) ont une incidence sur le bénéfice net.

Simultanément, la société a conclu un deuxième swap de devises en vendant des emprunts à taux fixe de 93,0 M\$ portant intérêt à un taux de 5,02 % et en recevant des emprunts à taux fixe de 93,0 M\$, soit un montant équivalant à 61,8 M€, portant intérêt à un taux de 3,19 %. Ce swap de devises a été désigné et est comptabilisé à titre de couverture de l'investissement net dans sa filiale européenne. Les couvertures de l'investissement net sont comptabilisées d'une manière similaire à la comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie, et les profits et pertes latents sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les montants inclus dans les autres éléments de résultat global sont reclassés en résultat net au cours de la période où l'établissement à l'étranger est cédé ou vendu.

La société a également conclu un contrat de change à terme à échéance éloignée pour acheter un montant de 39,6 M\$, soit un montant équivalant à 30,0 M\$ en dollars américains, évalué à la date de transaction, afin de fixer le risque de change sur les emprunts à terme en fonction de l'échéance révisée (2 décembre 2024). Les profits et les pertes latents sur la juste valeur du contrat à terme sont comptabilisés au poste « Frais de vente, généraux et administratifs » de l'état du résultat net.

Risque de taux d'intérêt

Nous sommes exposés à un risque de taux d'intérêt principalement lié aux variations des taux d'intérêt sur les emprunts en cours en vertu de nos emprunts à court terme, de notre facilité renouvelable et de notre facilité d'emprunt à terme. Au 29 septembre 2019, les emprunts en cours de la société en vertu des emprunts à court terme s'établissaient à 17,8 M\$ et étaient assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,6 %, les emprunts en cours de la société en vertu de la facilité renouvelable s'établissaient à 179,4 M\$ et étaient assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,30 %, et le montant dû en vertu de la facilité d'emprunt à terme s'élevait à 150,7 M\$, somme qui est actuellement assortie d'un taux d'intérêt de 5,61 %. Compte tenu du solde moyen pondéré des emprunts qui étaient en cours en vertu des emprunts à court terme au cours du semestre clos le 29 septembre 2019, une augmentation de 1,00 % du taux d'intérêt moyen sur nos emprunts aurait entraîné une augmentation de moins de 0,1 M\$ de nos charges d'intérêts pour la période. De même, une augmentation de 1,00 % du taux d'intérêt moyen de la facilité renouvelable et de la facilité d'emprunt à terme aurait donné lieu à une hausse des charges d'intérêts d'un montant de 0,6 M\$ et de 0,8 M\$ pour la période, respectivement. L'incidence des variations futures des taux d'intérêt sur nos charges d'intérêts futures dépendra principalement du montant brut de nos emprunts à ce moment.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société conclut à l'occasion avec ses principaux actionnaires et des organismes liés à des membres de son conseil d'administration des transactions dans le cadre desquelles elle engage des charges afin d'obtenir des services commerciaux. Au cours du deuxième trimestre et du semestre clos le 29 septembre 2019, la société a engagé des charges de 0,3 M\$ et de 0,5 M\$, respectivement (deuxième trimestre et semestre clos le 30 septembre 2018 – 0,3 M\$ et 0,4 M\$, respectivement), auprès de sociétés liées à certains actionnaires. Les soldes nets dus à des parties liées s'élevaient à 0,5 M\$ au 29 septembre 2019 (30 septembre 2018 – 0,1 M\$).

Le 1^{er} novembre 2018, une filiale de la société nouvellement constituée en société par actions, soit Baffin Limited (« Baffin »), a acquis les activités de Baffin Inc. (le « fournisseur Baffin »). L'actionnaire ayant le contrôle du fournisseur Baffin a été engagé après l'acquisition et est un de ses principaux dirigeants. Les transactions avec le fournisseur Baffin et d'autres sociétés liées parallèlement à l'acquisition et par la suite (y compris les contrats de location de locaux et d'autres coûts d'exploitation) sont considérées comme des transactions entre parties liées. Par suite de la

première application d'IFRS 16, la société a comptabilisé une obligation locative au titre du fournisseur Baffin pour les locaux loués. Au 29 septembre 2019, l'obligation locative s'établissait à 5,7 M\$. Au cours du deuxième trimestre et du semestre clos le 29 septembre 2019, la société a payé aux entités liées au fournisseur Baffin le capital et les intérêts sur l'obligation locative ainsi que d'autres coûts d'exploitation, pour un total de 0,4 M\$ et de 0,7 M\$, respectivement. En outre, parallèlement à l'acquisition de Baffin, un montant de 3,0 M\$ est à payer au fournisseur Baffin le 1^{er} novembre 2020 et il sera passé en charges sur une période de deux ans.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Nos états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. La préparation de nos états financiers exige que nous exercions notre jugement et fassions des estimations qui influent sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Nous établissons nos estimations en fonction de notre expérience et de diverses hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations, si les hypothèses et les conditions ne sont pas les mêmes. Nos principales méthodes comptables sont décrites plus en détail dans les notes annexes de nos états financiers annuels et de nos états financiers intermédiaires, mais nous sommes d'avis que les méthodes comptables et les estimations ci-dessous sont cruciales du point de vue de nos activités et de la compréhension de nos résultats financiers.

En date du 1^{er} avril 2019, la société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*. Se reporter à la rubrique « Changements de méthodes comptables » ci-dessous pour une description de l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes.

Nous présentons ci-dessous les méthodes comptables pour lesquelles les jugements posés et les principales sources d'incertitude relatives aux estimations sont, à notre avis, susceptibles d'avoir la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers intermédiaires.

Comptabilisation des produits. Les produits représentent la contrepartie à laquelle la société s'attend à avoir droit lorsqu'elle vend des marchandises dans le cours normal de ses activités. Les produits sont présentés après déduction des taxes de vente, des retours estimés, des rabais sur ventes et des escomptes. La société comptabilise des produits lorsqu'elle a convenu des modalités avec son client, que les droits contractuels et les modalités de paiement ont été établis, que le contrat présente une substance commerciale, qu'il est probable que la contrepartie sera recouvrée par la société et que des critères précis relativement au transfert du contrôle au client ont été remplis pour chacune des activités de la société, comme il est décrit ci-dessous.

- i) Les produits tirés des ventes directes aux consommateurs proviennent des ventes réalisées par l'intermédiaire des activités de commerce en ligne de la société et dans les magasins de détail de la société. Les ventes découlant des activités de commerce en ligne sont comptabilisées au moment estimé de la livraison au client, déduction faite d'une provision estimative pour retours sur ventes, lorsque le contrôle des marchandises a été transféré de la société au client. Les ventes réalisées dans nos magasins de détail sont comptabilisées lorsque les marchandises sont remises au client au point de vente, déduction faite d'une provision estimative pour retours sur ventes.

La politique de la société consiste à vendre la marchandise par le canal de ventes directes aux consommateurs, avec un droit de retour limité, généralement d'une durée de 30 jours. L'estimation des retours et la provision connexe sont fondées sur l'expérience passée.

- ii) Les produits tirés des ventes en gros se composent des ventes de marchandises de la société à des revendeurs tiers (qui comprennent les distributeurs internationaux et les détaillants). Les produits tirés de la vente en gros de marchandises sont comptabilisés lorsque le contrôle des marchandises a été transféré au revendeur, ce qui dépend des modalités des ententes conclues avec chaque revendeur, déduction faite d'une provision estimative pour les retours sur ventes.

À son gré, la société peut annuler la totalité ou une partie d'une commande ferme de ventes en gros. Dans ce cas, la société est tenue de rembourser tout paiement anticipé et tout dépôt effectué par les revendeurs pour les marchandises qui n'ont pas été fournies. Tous les paiements anticipés sont donc inclus dans l'état de la situation financière à titre de charges à payer.

L'obligation de la société au titre des garanties est d'échanger ou de réparer les marchandises défectueuses selon les conditions de garantie habituelles. L'obligation au titre des garanties est comptabilisée à titre de provision lorsque la marchandise est vendue.

Stocks. Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation; nous devons donc recourir à des estimations liées aux fluctuations liées à l'obsolescence, à la freinte, aux prix de détail futurs, aux conditions saisonnières et aux coûts nécessaires pour vendre les stocks.

Nous examinons périodiquement nos stocks et constituons des provisions, au besoin, pour refléter de façon appropriée les matières premières et les articles finis désuets ou endommagés. De plus, dans le cadre de l'évaluation des stocks, nous constituons également une provision pour freintes de stocks attribuables à la perte ou au vol de marchandises en nous appuyant sur les tendances historiques observées lors des dénombrements des stocks réels.

Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles). Nous devons exercer un jugement lorsque nous déterminons les regroupements d'actifs qui composeront nos unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles. Nous devons aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation du goodwill, les UGT sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi à des fins de gestion interne. Aux fins des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles, les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi au niveau des UGT. Un jugement est également posé afin de déceler tout événement déclencheur qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Nous procédons à diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Nous déterminons la valeur d'utilité en nous fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard des produits futurs, des résultats, du fonds de roulement et des dépenses d'investissement conformément aux plans stratégiques présentés au conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque propre aux flux de trésorerie.

Impôt sur le résultat et autres impôts. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement

des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la résorption des différences temporaires et au calendrier de résorption ainsi qu'aux vérifications possibles des déclarations de revenus et autres déclarations par les administrations fiscales des différents territoires où la société exerce ses activités.

Monnaie fonctionnelle. Les éléments compris dans les états financiers consolidés des filiales de la société sont évalués en fonction de la monnaie du principal environnement économique au sein duquel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant notre monnaie fonctionnelle et notre monnaie de présentation.

Instruments financiers. Un actif ou un passif financier est comptabilisé lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Nous concluons des instruments financiers avec des institutions bien cotées et solvables, ainsi que des instruments sur les marchés liquides pour lesquels les cours sont faciles à obtenir.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les actifs et les passifs financiers sont ensuite évalués comme il est expliqué ci-dessous.

i) Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les créances clients, qui sont évaluées au coût amorti. La société comptabilise initialement les débiteurs et les dépôts à la date à laquelle ils sont créés. La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif arrivent à expiration ou lorsqu'elle transfère les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels de l'actif financier dans le cadre d'une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

ii) Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés comprennent les créditeurs, les charges à payer, les emprunts à court terme, la facilité renouvelable et la facilité d'emprunt à terme. La société comptabilise initialement les instruments d'emprunt émis à la date à laquelle ils sont créés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont exécutées, annulées ou ont expiré.

iii) Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ils sont réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture par la suite. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte qui en résulte dépend si le dérivé constitue un instrument de couverture désigné et efficace. Lorsqu'un instrument financier dérivé, y compris un dérivé incorporé, n'est pas désigné et n'est pas efficace comme élément d'une relation de couverture admissible, toutes les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état du résultat net, et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans l'état du résultat net lorsqu'ils sont engagés. La société n'utilise pas de dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés.

iv) Comptabilité de couverture

La société est exposée au risque des fluctuations du change et a conclu des dérivés de change pour couvrir son exposition à l'égard des transactions prévues. Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, certains critères sont documentés dès la mise en place de la couverture et mis à jour à chaque date de clôture. La société documente les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion du risque et la stratégie qu'elle emploie pour conclure les opérations de couverture. La société documente également son évaluation, au moment de la mise en place de la couverture et sur une base continue par la suite, du degré d'efficacité des dérivés utilisés dans les opérations de couverture à contrebalancer les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur d'un dérivé de couverture est classée comme un actif ou un passif courant lorsque la durée de l'élément couvert est inférieure à 12 mois et elle est classée comme un actif ou un passif non courant lorsque la durée de l'élément couvert est supérieure à 12 mois.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et qui remplissent les conditions nécessaires pour pouvoir être ainsi désignés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt. Le profit ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans l'état du résultat net. Les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans l'état du résultat net pour les périodes pendant lesquelles l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net. Lorsqu'une transaction prévue faisant l'objet d'une couverture donne lieu à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, comme des stocks, les montants sont inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif connexe. Les montants différés sont finalement comptabilisés dans l'état du résultat net.

Les couvertures d'investissement net sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie, les profits et les pertes latents étant comptabilisés, déduction faite de l'impôt, dans les autres éléments du résultat global. Les montants compris dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans l'état du résultat net de la période où l'établissement à l'étranger est sorti ou vendu.

Paiements fondés sur des actions. Les paiements fondés sur des actions sont évalués en fonction de la juste valeur à la date d'attribution, et nous comptabilisons une charge de rémunération sur la période de service correspondante. La juste valeur des paiements fondés sur des actions est déterminée au moyen de techniques d'évaluation acceptables.

La société a émis des options sur actions permettant d'acheter des actions à droit de vote subalterne en vertu de son ancien régime d'options (l'« ancien régime ») avant le PAPE du 21 mars 2017, ainsi que des options sur actions et des UAR en vertu de son régime de rémunération incitative général (le « régime général ») à la suite du PAPE. En vertu de l'ancien régime, des options ont été attribuées à certains employés de la société et l'acquisition des droits est conditionnelle au respect des conditions de l'ancien régime relatives à la période de service, aux objectifs de rendement et à l'événement de sortie. Il y a deux types d'options sur actions : les options dont les droits sont acquis sur la base de la période de service, ces droits étant fondés sur le temps écoulé et étant généralement acquis sur une période de service de cinq ans, et les options dont les droits sont acquis sur la base du rendement et d'un événement de sortie, ces droits étant acquis au moment où les conditions de rendement sont remplies et où survient un événement de sortie. En vertu du régime général, des options sont attribuées à certains employés de la société et l'acquisition des droits, généralement sur quatre ans, est conditionnelle au respect des conditions du régime général relatives à la période de service. Les droits liés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. La charge de rémunération liée aux options et aux UAR est comptabilisée proportionnellement sur la période de service requise, dans la mesure où il est probable que les conditions d'acquisition des droits seront respectées et que l'événement de sortie aura lieu, le cas échéant.

Garantie. Les hypothèses et les estimations critiques utilisées pour déterminer la provision au titre des garanties à la date du bilan portent sur les éléments suivants : le nombre de manteaux devant être réparés ou remplacés; le nombre de manteaux devant être réparés par rapport au nombre de manteaux devant être remplacés; la période au cours de laquelle les réclamations au titre des garanties devraient avoir lieu; le coût des réparations; le coût de remplacement des manteaux et le taux d'intérêt sans risque utilisé pour actualiser la provision. Nous évaluons chaque trimestre les données servant de base à notre estimation pour faire en sorte que la provision tienne compte de l'information la plus récente sur nos marchandises.

Retours sur ventes. Les retours sur ventes se rapportent principalement aux marchandises vendues par l'intermédiaire de notre canal de ventes directes aux consommateurs ayant un droit de retour limité, généralement d'une durée de 30 jours. La société établit ses estimations selon les taux de retours historiques du commerce en ligne et des magasins de détail et vérifie périodiquement les taux de retours réels afin d'évaluer le caractère approprié des taux de retour utilisés.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Normes publiées et adoptées

Contrats de location

La société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2019 au moyen de la méthode rétrospective modifiée selon laquelle l'effet cumulatif de la première application sera comptabilisé dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués et aucune information financière des périodes antérieures ne sera retraitée. En vertu de la méthode rétrospective modifiée, la société a évalué l'actif au titre des droits d'utilisation à sa valeur comptable comme si la norme avait été appliquée depuis le début du contrat de location (habituellement la date de prise de possession), mais en fonction du taux d'actualisation à la date de première application.

La société a déterminé que le taux d'actualisation au moment de l'adoption initiale correspond à son taux d'emprunt marginal pour chaque actif loué ou portefeuille d'actifs loués présentant des caractéristiques semblables en ce qui concerne la solvabilité de la société, la garantie, la durée et la valeur de l'actif loué sous-jacent ainsi que le contexte économique dans lequel l'actif loué est exploité.

Presque tous les contrats de location de la société sont des contrats de location d'immeubles relatifs à des magasins de détail, des usines de fabrication et des locaux pour bureaux. La société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives pour ses contrats de location, sauf tel qu'il est permis par les exemptions relatives à la comptabilisation prévues dans la norme en ce qui concerne les contrats de location à court terme d'une durée de 12 mois ou moins et les contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur. La dotation à l'amortissement pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les obligations locatives ont remplacé les charges locatives, qui étaient auparavant comptabilisées de façon linéaire en vertu d'IAS 17 sur la durée du contrat de location.

Lors de la première application d'IFRS 16, la société a appliqué les mesures de simplification suivantes, permises en vertu de la norme :

- la société a appliqué un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques sous-jacentes relativement similaires;
- la société a exclu les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre des droits d'utilisation lors de la première application sauf si ces coûts, par exemple les droits de location, étaient comptabilisés en vertu de la norme précédente;
- la société a comptabilisé les contrats de location dont la durée restante ne dépassait pas 12 mois au 31 mars 2019 à titre de contrats de location à court terme;
- la société a utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée de contrats de location qui contiennent des options de prolongation ou de résiliation.

À la date de la première application, l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur le bilan consolidé de la société au 1^{er} avril 2019 se présentait comme suit.

Données relatives aux états résumés de la situation financière

Augmentation (diminution)

(en millions de dollars canadiens)

	Données présentées précédemment, au 31 mars 2019	Première application d'IFRS 16	Reclassement des coûts directs initiaux	Impôt sur le résultat	Solde au 1^{er} avril 2019 – IFRS 16
Actif	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs courants					
Autres actifs courants	32,9	(0,9)	—	—	32,0
Impôt différé	12,2	—	—	1,2	13,4
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	136,6	5,5	—	142,1
Immobilisations incorporelles	155,6	—	(5,5)	—	150,1
Passif					
Passifs courants					
Obligations locatives	—	19,2	—	—	19,2
Impôt différé	16,7	—	—	(0,5)	16,2
Obligations locatives	—	131,6	—	—	131,6
Autres passifs à long terme	13,1	(8,5)	—	—	4,6
Capitaux propres					
Bénéfices non distribués	279,7	(6,6)	—	1,7	274,8

Au 1^{er} avril 2019, la société a appliqué les exigences d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, aux actifs au titre de droits d'utilisation et a conclu qu'il n'y avait pas eu de dépréciation.

La société a utilisé ses taux d'emprunt marginaux au 1^{er} avril 2019 pour évaluer les obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 4,28 %. La durée résiduelle moyenne pondérée du contrat de location au 1^{er} avril 2019 était d'environ 8 ans.

Le tableau suivant présente le rapprochement des obligations locatives comptabilisées au 1^{er} avril 2019 et des engagements au titre des contrats de location simple en vertu d'IAS 17 au 31 mars 2019, actualisés selon le taux d'emprunt marginal à la date de première application.

(en millions de dollars canadiens)	\$
Engagements au titre de contrats de location simple au 31 mars 2019	253,4
Contrats de location simple	(3,1)
Contrats de location faisant l'objet d'un engagement mais n'ayant pas encore débuté	(71,5)
Paielements de loyers non actualisés	178,8
Actualisés selon le taux d'emprunt marginal	(28,0)
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} avril 2019	150,8
Obligations locatives courantes	19,2
Obligations locatives non courantes	131,6
Total des obligations locatives	150,8

L'adoption d'IFRS 16 n'a pas d'incidence sur la capacité de la société à respecter ses clauses restrictives financières et non financières, puisque les clauses restrictives sont calculées à la date de clôture et au cours de la période de présentation de l'information financière conformément aux directives existantes des contrats de location qui s'appliquent à la date de l'entente. À la suite de l'adoption d'IFRS 16, la société a mis à jour ses méthodes comptables comme suit :

Contrats de location

La société comptabilise un actif au titre des droits d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs à la date de début du contrat. La date de début est la date à laquelle le bailleur met l'actif loué à la disposition de la société, habituellement la date de prise de possession. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de la valeur actualisée pour les paiements de loyers correspond au taux d'emprunt marginal pour chaque actif loué ou portefeuille d'actifs loués présentant des caractéristiques semblables en ce qui concerne la solvabilité de la société, la garantie, la durée et la valeur de l'actif loué sous-jacent ainsi que le contexte économique dans lequel l'actif loué est exploité. La durée d'un contrat de location correspond à la durée pendant laquelle il est non résiliable, incluant les périodes couvertes par une option de renouvellement si la société a la certitude raisonnable de l'exercer ainsi que les périodes couvertes par une option de résiliation si la société a la certitude raisonnable de ne pas l'exercer.

Les paiements de loyers au titre des contrats de location à court terme, dont la durée est de 12 mois ou moins et des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur sont traités comme des contrats de location simple, et la charge locative est comptabilisée dans le coût des ventes ou dans les frais de vente, généraux et administratifs de façon linéaire ou selon une autre méthode systématique.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en fonction des taux d'emprunt marginaux de la société et comprennent les paiements fixes et les paiements variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. Après l'évaluation initiale, la société évalue les obligations

locatives au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque des changements sont apportés aux paiements de loyers, à la durée du contrat de location, à l'évaluation d'une option permettant d'acheter l'actif sous-jacent, à la garantie de valeur résiduelle prévue ou aux paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux lié aux paiements.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, des paiements de loyers versés à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, des coûts directs initiaux, le cas échéant, et des coûts de démantèlement pour remettre en état le site aux conditions prévues dans les modalités du contrat de location. Après l'évaluation initiale, la société applique le modèle du coût aux actifs au titre de droits d'utilisation, puis évalue les actifs au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, conformément à IAS 36, et de la réévaluation des obligations locatives. Les actifs sont amortis de façon linéaire à partir de la date de début du contrat de location, sur la plus courte des durées entre la durée d'utilité des actifs ou du contrat de location.

Information sectorielle

À la suite de l'adoption d'IFRS 16, la société a dû ajuster l'information financière interne utilisée par le principal décideur opérationnel. Plus particulièrement, le changement consistant à amortir des actifs au titre de droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les obligations locatives plutôt qu'à comptabiliser une charge locative de façon linéaire dans les frais de vente, généraux et administratifs exigeait une évaluation différente du bénéfice d'exploitation sectoriel. Par conséquent, les charges comptabilisées dans les secteurs opérationnels de la société comprennent maintenant les amortissements des actifs, y compris des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice considéré, utilisés dans ces secteurs. Avant le premier trimestre de l'exercice 2020, les amortissements n'étaient pas affectés aux secteurs opérationnels de la société. Le bénéfice d'exploitation sectoriel de la période précédente a été retraité pour inclure l'amortissement, afin que sa présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice considéré.

Aux fins de l'application d'IFRS 16, les jugements et principales sources d'incertitude relatives aux estimations qui suivent ont une incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Jugements formulés en lien avec les méthodes comptables appliquées : La société doit exercer un jugement lorsqu'elle conclut des contrats qui peuvent donner lieu à un actif au titre des droits d'utilisation qui seraient comptabilisés à titre de contrats de location. Le jugement est requis pour déterminer la durée du contrat de location appropriée, contrat par contrat. La société tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer les options de renouvellement ou à ne pas exercer les options de résiliation, à la date de passation du contrat de location et sur la durée du contrat de location, y compris les investissements dans des locaux loués importants, la performance opérationnelle et les nouvelles circonstances. Les périodes couvertes par les options de renouvellement ou de résiliation sont incluses dans la durée du contrat de location uniquement si la société a la certitude raisonnable d'exercer ces options. Des changements du contexte économique ou dans le secteur du commerce de détail pourraient avoir une incidence sur l'évaluation de la durée du contrat de location, et tout changement à l'estimation des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur l'état de la situation financière de la société.

Principales sources d'estimation : Les hypothèses et les estimations critiques utilisées pour déterminer la valeur actualisée des paiements de loyers futurs exigent de la société qu'elle estime le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué ou portefeuille d'actifs loués. La direction détermine le taux d'emprunt marginal pour chaque actif loué ou portefeuille d'actifs loués en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent ainsi que du contexte économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux pourraient varier, surtout en raison de changements macroéconomiques du contexte.

Normes publiées qui n'ont pas encore été adoptées

L'IASB n'a publié aucune nouvelle norme ni de nouvelle modification ou interprétation importante des normes IFRS existantes pouvant avoir une incidence sur la société depuis les normes décrites dans les plus récents états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2019. La société continue de surveiller les futurs changements aux normes IFRS proposés par l'IASB qui pourraient avoir une incidence sur les résultats de la société.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conclusions de la direction quant à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information

Nous avons effectué une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information (les « contrôles de la communication de l'information »), au sens des règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la Securities Exchange Act of 1934, dans sa version modifiée (la « Exchange Act ») en date du 29 septembre 2019, soit la date de clôture de la période visée par le présent rapport de gestion. L'évaluation des contrôles de communication de l'information a été effectuée sous la supervision et avec la participation de notre direction, notamment le président et chef de la direction et le vice-président général et chef des finances. Il existe des limites inhérentes à l'efficacité de tout système de contrôles et de procédures de communication de l'information. Par conséquent, même les contrôles et les procédures efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de contrôle. Sur le fondement de cette évaluation, notre président et chef de la direction et notre vice-président général et chef des finances ont conclu que, compte tenu des faiblesses significatives dans notre contrôle interne à l'égard de l'information financière décrit ci-après à la section « Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière », nos contrôles de communication de l'information n'étaient pas efficaces au 29 septembre 2019 pour fournir l'assurance que l'information que nous devons communiquer dans les rapports que nous déposons en vertu de la Exchange Act soit i) consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais précisés dans les règles et les formulaires de la SEC, et ii) recueillie et communiquée à notre direction, y compris à notre chef de la direction et à notre chef des finances, ou aux personnes remplissant des fonctions semblables, de manière à permettre la prise de décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Faiblesses significatives du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Dans le cadre de l'audit de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2019, nous avons décelé des faiblesses significatives dans notre contrôle interne de l'information financière, au sens des normes établies par la loi intitulée Sarbanes-Oxley Act of 2002 (la « loi Sarbanes-Oxley »). Une faiblesse significative est une déficience, ou une combinaison de déficiences, du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui entraîne une possibilité

raisonnable qu'une anomalie significative dans nos états financiers annuels ou intermédiaires ne puisse être prévenue ou décelée en temps opportun.

Nous avons repéré des déficiences du contrôle qui constituent des faiblesses significatives dans quatre composantes du contrôle interne, tel qu'il est décrit par le cadre du COSO de 2013 (évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et activités de suivi). La société ayant connu une importante expansion de ses activités et une croissance considérable de ses produits, nous avons accru le nombre de membres du personnel dans notre organisation, particulièrement dans notre équipe de présentation de l'information financière. Malgré ces progrès, la direction a déterminé qu'elle n'avait pas conçu et maintenu des contrôles efficaces à l'égard des éléments suivants, qui représentent chacun une faiblesse significative : a) la réalité et l'exactitude des produits et l'existence des débiteurs connexes, ainsi que les contrôles d'accès aux données du fichier maître du client; b) l'existence et l'évaluation des stocks, y compris la détermination du coût des stocks et les contrôles d'accès aux données du fichier maître des stocks; c) l'exactitude et l'exhaustivité de l'information utilisée lors de l'exécution des contrôles internes, principalement en ce qui a trait aux feuilles de calcul créées à partir des données extraites de notre progiciel de gestion intégré (le « PGI »). En raison de ces déficiences du contrôle, il existe une possibilité raisonnable que des anomalies significatives dans les états financiers de la société ne puissent être prévenues ou détectées à temps dans l'avenir.

Activités et plan de correction

La direction a pris les mesures suivantes pour s'employer à corriger les faiblesses significatives susmentionnées :

- Mise à niveau de son progiciel de gestion intégré (« PGI ») le 1^{er} avril 2019, en prenant en considération l'amélioration de la fonctionnalité du système, la correspondance des rôles d'utilisateur avec la séparation des tâches, l'utilisation d'outils de production de rapports et la gestion des données de base;
- Mise à jour des processus pour refléter les changements aux processus d'affaires et aux contrôles découlant du nouveau PGI et révision de ces processus avec le personnel de l'audit interne et des conseillers externes;
- Embauche d'un vice-président de l'audit interne et de la prévention des pertes à la fin de l'exercice 2019 pour diriger la gouvernance et les essais relatifs aux contrôles internes à l'égard de l'information financière, et embauche de personnel d'audit interne à l'échelle mondiale pour soutenir le vice-président de l'audit interne et de la prévention des pertes;
- Embauche d'employés additionnels dotés d'aptitudes et d'une expertise en présentation de l'information financière, en matière de sociétés ouvertes et en correction des contrôles internes dans toute l'entreprise à l'échelle mondiale;
- Ajout d'objectifs de correction des contrôles aux objectifs de rendement officiels de la direction afin d'accroître la prise en charge et la responsabilité des contrôles;
- Mise en œuvre d'un logiciel de conformité à la loi SOX à l'échelle mondiale;
- Formation des responsables des contrôles en matière d'exécution et d'attestation des contrôles, particulièrement en ce qui a trait aux informations utilisées dans les contrôles;
- Augmentation de la fréquence des tests des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La haute direction a discuté des faiblesses significatives décrites ci-dessus avec le comité d'audit, qui continuera à examiner les progrès accomplis relativement à ces activités de correction.

Alors que la société continue d'évaluer son contrôle interne à l'égard de l'information financière et de travailler à l'améliorer, la direction prend des mesures additionnelles en vue de s'attaquer à des déficiences du contrôle. Les faiblesses significatives ne peuvent être considérées comme corrigées avant que les contrôles pertinents ne soient utilisés pour une période de temps suffisante et que la direction ait conclu, grâce à des essais, que ces contrôles fonctionnent efficacement. À l'heure actuelle, aucune assurance ne peut être donnée que les mesures et les efforts de correction permettront dans les faits de corriger les faiblesses significatives décrites ci-dessus ou de prévenir l'existence d'autres faiblesses significatives dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société dans l'avenir. Nous ne connaissons pas le délai précis nécessaire pour corriger entièrement les faiblesses significatives relevées ci-dessus. La direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, ne prévoit pas que les contrôles et procédures de communication de l'information ou le contrôle interne à l'égard de l'information financière empêcheront toutes les anomalies, même si les mesures de correction sont mises en œuvre et améliorées davantage en vue de résoudre les faiblesses significatives. La conception de tout système de contrôle interne est fondée en partie sur certaines hypothèses concernant la probabilité d'événements futurs, et rien ne garantit qu'une conception donnée permettra d'atteindre les objectifs établis dans toutes les conditions futures potentielles. Néanmoins, la direction a conçu et mis en œuvre des contrôles et a réalisé des tests, dans la mesure du possible, pour réduire ce risque au minimum.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

À l'exception de ceux qui sont décrits ci-dessus, au cours du semestre clos le 29 septembre 2019, il n'y a eu aucun changement au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société [au sens des règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de l'Exchange Act] qui a eu une incidence significative, ou pourrait raisonnablement avoir une incidence significative, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.